**ABONNEMENT.**

Edition Ordinaire; **£1**; Edition Hebdomadaire, **10s.** par année.
On s'abonne à Montréal, au bureau du journal, rue Ste. Thérese, vis-à-vis la ruelle St. Denis, et aux adresses suivantes :
MM. Fabre et Gravel,.....................No. 3, rue St. Vincent.
Jos. Roy.....................No. 25, rue St. Gabriel.
Rom. Trudeau.....................No. 111, rue St. Paul.
Et dans les campagnes, chez le agents dont les noms se trouvent la dernière page.

# LE PAYS.

**CONDITIONS.**

On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois
L'abonnement datera toujours du premier du mois.
L'abonnement est payable par semestre et d'avance.
L'Edition Ordinaire paraît trois fois par semaine, les Mardi, Jeudi Samedi.
L'Edition Hebdomadaire paraît le Mercredi.
On ne prendra aucune lettre non payée au bureau de poste.
—*Pour le tarif des Annonces, voir la quatrième page.*

**Vol. III.** **MONTREAL, MARDI MATIN, 18 JUILLET 1854.** **No. 76.**

## ELECTIONS GENERALES.

### AUX ELECTEURS DE LA CITE DE MONTRÉAL.

MESSIEURS,

Sollicité par un grand nombre de mes amis politiques d'accepter la candidature pour la cité de Montréal aux prochaines élections parlementaires, je n'ai pas cru devoir m'opposer à cette marque de confiance de leur part, et je viens réclamer vos suffrages.

Appartenant dans le Bas-Canada au parti libéral le plus avancé, celui qui a toujours proclamé les principes les plus conciliants en fait d'union entre les différentes origines, les plus larges en fait de liberté civile, politique et religieuse, celui qui depuis qu'il prend part aux affaires publiques n'a cessé de réclamer avec persévérance et énergie les réformes qu'il croyait les plus propres à favoriser le progrès et à développer les ressources du pays, mes vues sur les principales questions qui agitent aujourd'hui l'opinion publique, vous sont à peu près connues.

L'éducation du peuple est devenue dans les sociétés modernes une des conditions essentielles de tout progrès solide et durable. Travailler à rendre cette éducation aussi générale que possible, la mettre à la portée de tous, disséminer sur toute la surface du pays des connaissances saines et utiles par l'instruction de la jeunesse, c'est multiplier les conditions de bien-être moral et matériel des générations présentes et à venir, c'est contribuer à élever notre population au rang qu'elle doit occuper parmi celles qui l'environnent, et c'est le premier devoir du législateur de s'occuper d'un sujet aussi important. De l'aveu de tous, le système actuel fonctionne peu. Il faut y chercher un remède en imprimant à la direction la force et la vie nécessaires pour surmonter les obstacles, et rendre l'éducation populaire.

Soumettre le Conseil Législatif à l'élection, ainsi qu'un grand nombre d'officiers maintenant laissés à la nomination du gouvernement, diminuer le patronage de l'Exécutif et ses moyens d'influence et de corruption, c'est rendre aux corps législatifs et aux officiers publics une indépendance qu'ils ne peuvent avoir sous le système maintenant en opération.

Abolition de la tenure seigneuriale, tout en assurant aux seigneurs une juste indemnité ; reglement de la question des réserves du clergé, réciprocité de commerce avec les Etats-Unis sur des bases justes et raisonnables ; réduction des droits sur les importations au niveau des exigences réelles et nécessaires du service public, tels sont les principales mesures qui doivent immédiatement occuper l'attention de la Législature.

Une autre question d'une haute importance devra prochainement se présenter à vos représentants. Le siége du gouvernement devra-t-il continuer à être alternatif ou devra-t-il être fixé ? Le système ambulant a déjà porté les fruits qu'on en devait attendre et l'opinion publique l'a irrévocablement condamné. Dans les discussions qui surgiront pour fixer d'une manière permanente le lieu des séances de la législature, les droits que Montréal peut justement faire valoir par sa position centrale et ses autres avantages ne devront pas être oubliés.

La réciprocité de commerce avec les Etats-Unis et la libre navigation du St. Laurent vont encore augmenter les difficultés qui résultent de l'insuffisance de notre port. Son extension devient d'une nécessité absolue et je me flatte que les explorations qui se font maintenant sous la direction d'hommes choisis par les citoyens et par la Corporation, indiqueront d'une manière satisfesante les moyens les plus propres à rencontrer les besoins de notre commerce toujours croissant et l'intérêt général des citoyens.

Montréal est destiné à devenir l'entrepôt d'un commerce immense avec les contrées de l'Ouest, et toute mesure qui tendra à développer ce commerce et par là même la prospérité de la ville, recevra mon plus cordial appui.

L'opportunité de relier les eaux du St. Laurent avec ceux du Lac Champlain à quelque point vis-à-vis ou près de la ville de Montréal par le moyen d'un canal, devra naturellement se recommander à l'attention publique, sous les nouvelles circonstances dans lesquelles nos relations commerciales avec les Etats-Unis, vont bientôt être placées, mais l'intérêt de Montréal, eu égard aux intérêts généraux du pays, devra peser dans la balance pour en déterminer la localisation.

En sollicitant ainsi vos suffrages, il est à peine nécessaire de déclarer que je le fais en opposition directe à l'administration actuelle.

Près de trois ans se sont écoulés depuis qu'elle est au pouvoir, et cependant la Tenure Seigneuriale n'est pas changée, la question des Réserves n'a pas été réglée, nous n'avons pas de conseil législatif électif et peu d'espoir de l'obtenir d'ici à longtemps peut-être, le système municipal n'a pas été amélioré, l'éducation ne progresse pas faute d'instituteurs, et la loi passée en 1851 pour l'établissement d'une école normale est demeurée sans exécution.

La Constitution qui exige que les Chambres ne puissent être plus d'une année sans se réunir, et dont l'esprit est de procurer une session tous les ans, a été interprêtée par les ministres du jour de manière à ne donner au pays qu'une session dans l'espace de trois ans. Une dissolution intempestive et arbitraire vient d'avoir lieu sans égards à l'urgence de certaines mesures que la chambre offrait de passer.

C'est sous ces circonstances et sans autre garantie que les mêmes promesses qu'elle fesait en 1851, que l'administration en appelle au pays de la condamnation prononcée contre elle par l'Assemblée Législative.

Il ne faudrait rien de plus pour motiver mon manque de confiance en cette administration, mais je sens que je n'aurais pas exprimé mon opinion sur une des questions les plus graves, si je ne répudiais explicitement le principe récemment émis en Chambre par le chef du Cabinet que les ministres pouvaient spéculer sur les fonds publics et sur les propriétés du gouvernement comme tout autre particulier. Les tendances immorales de semblables doctrines ne pourraient que couvrir d'un discrédit qui rejaillirait sur le pays entier, des hommes qui, oubliant les devoirs de leur haute position, descendraient au rôle d'agioteurs, et placeraient au-dessus de l'intérêt public leur intérêt privé.

Si ces principes rencontrent votre approbation et que vous me placiez dans la position honorable et distinguée de représenter en parlement la première ville du Canada, mes plus constants efforts seront dirigés vers les moyens d'assurer les avantages qui doivent découler de leur application.

J'ai l'honneur d'être,
Messieurs,
Votre très-obt. serviteur,
**A. A. DORION.**

### AUX ÉLECTEURS DE LA CITÉ DE MONTREAL.

MESSIEURS,

Ayant été requis par un grand nombre d'électeurs de me porter candidat à la prochaine élection, je me rends à cette invitation avec la profonde conviction que les principes de réforme libérale et progressive que j'ai toujours professés sont ceux de la grande majorité de mes concitoyens.

Mes opinions sont connues pour être en harmonie avec celles du parti libéral le plus avancé, qui, répudiant toute distinction d'origine ou de croyance, aspire à améliorer nos institutions, à purifier notre système administratif, à diminuer le pouvoir et le patronage de l'Exécutif au moyen de l'application la plus étendue du principe électif.

Je me flatte que la participation que j'ai prise dans les différentes questions d'intérêt public, qui ont de temps à autre occupé votre attention, me dispensera de référer autrement que d'une manière générale à mes vues politiques.

Mais afin que ma position soit clairement définie à vos yeux sur les questions qui agitent en ce moment l'esprit public, je ferai allusion en peu de mots aux plus importantes de ces questions.

Je suis décidément opposé à l'administration actuelle, et je condamne spécialement la brusque interruption de la dernière session du parlement, sans que les ministres aient même pris les démarches préliminaires, qu'ils s'étaient engagés d'adopter sur les questions de la Tenure Seigneuriale et des Réserves du Clergé ; sans passer une mesure nécessaire de notre part pour donner effet au projet de Réciprocité, exposant ainsi à un péril imminent les fruits de plusieurs années de négociations épineuses ; sans avoir non plus passé une mesure pour mettre en opération la nouvelle loi des franchises qui aurait donné le droit de suffrage à une classe nombreuse de nos concitoyens qui sont maintenant privés de toute participation dans les affaires publiques ;—et par-dessus tout sans aucune explication ou enquête sur des accusations les plus graves, impliquant de la part des ministres une conduite qui ne pouvait être justifiée, que sur des principes propres à détruire toute intégrité chez nos hommes publics.

Je demanderai l'abolition entière et immédiate de la Tenure Seigneuriale, ayant égard aux droits des parties intéressées.

Convaincu que la réserve d'une portion considérable des terres de la province pour le soutien de la religion a été une source féconde de discordes civiles et religieuses, qui ne peuvent finir qu'en fesant cesser la cause qui les produit, je poursuivrai la sécularisation immediate et absolue des réserves du clergé.

J'appuierai toute mesure judicieuse qui aura pour but de rendre le Conseil Législatif Electif.

Je suis opposé au système actuel de parlements alternatifs, et convaincu que toutes les raisons qui avaient déterminé en 1843, le choix de Montréal pour être le siége permanent du gouvernement, existent également aujourd'hui sinon davantage, je ferai tous mes efforts pour rendre à notre cité la position que la faiblesse et l'injustice lui ont fait perdre.

J'appuierai et au besoin je proposerai une mesure pour déterminer la réunion des Chambres à des époques fixes.

Je désire voir notre chaine de canaux complétée par la construction immédiate d'un canal pour relier Montréal au lac Champlain, ainsi que la prompte exécution des lignes projetées de chemins de fer convergeant ici, et plus particulièrement celle qui doit nous mettre en communication directe avec la magnifique vallée de l'Ottawa ;—Montréal étant naturellement le seul point auquel cette vaste région devrait demander un marché ainsi que ses approvisionnements.

Tous les projets d'améliorations locales qui pourront conférer des avantages à quelque partie que ce soit de notre ville recevront mon plus cordial appui.

Vous ayant ainsi, messieurs, franchement exprimé mes vues, si elles rencontrent votre approbation et que vous me considériez capable de les réaliser, je m'efforcerai de me rendre digne de votre confiance ; si d'un autre côté vous différez d'avec moi sur ces principes, ou si vous craignez que je n'y tienne pas sincèrement, je me soumettrai volontiers à votre sentence qui me laissera dans la vie privée, dont je ne suis pas extrêmement désireux de sortir.

L. H. HOLTON.

### A L'HONORABLE JOHN YOUNG, &C., &C.

NOUS Soussignés, Electeurs de la Cité de Montréal, vous prions de vouloir bien vous laisser mettre de nouveau en candidature, comme l'un des Représentants de cette Cité en Parlement, et si vous le faites, nous ferons tous nos efforts pour assurer votre élection.

| | |
|---|---|
| E Hudon | A Mousseau |
| H L Routh | L Marchand |
| Robert Esdaile | Thomas Kay |
| James Gilmour | Louis Auldjo |
| Walter Colquhoun | John Smith |
| Robt S Tylee | Wm Cowan |
| James Hutton | Chas D Proctor |
| James Burns | James Mitchell |
| Rosewll Corse | Joseph Walker |
| James Mathewson | Alex Urquhart |
| Gilbert Scott | Jesse Joseph |
| Henry McKay | Wm Carter |
| J G Shipway | George Hagar |
| P Robertson | James Ferrier, Jr |
| Louis Renaud | Norton B Corse |
| James B Greenshields | Benj Hutchins |
| William Rae | Chas Hagar |
| John G Dinning | J. W. Haldimand |
| George Smith | John Leeming |
| James Benning | F Noad |
| Fras McDonnell | James McDougall |
| John Keller | John Burns |
| Walter Macfarlane | S Milligan |
| John Mathewson | A Hamilton |
| Thomas Jenking | E Seath |
| J Henry Evans | A Stevenson |
| C Atkinson | William Allan |
| L Moss | James Douglass |
| W R Clarke | John Sproston |
| Hugh Mathewson | William Simpson |
| S R Warren | T Evans |
| Ed Biron | Wm Smyth |
| John McArthur | Henry Morgan |
| A Ramsay | William Murray |
| H E Scott | Chas F Hill |
| John M Tobin | John Sinclair |
| David Bellhouse | Romeo Stevens |
| Henry A Budden | David Torrance |
| E Lyman Mills | Robt Leckie |
| George Lulham | Duncan Robertson |
| S P Tilton | N W Gould |
| John Henderson | W R Tabb |
| John Barry | Horace L Forbes |
| James Torrance | Campbell Bryson |
| M Barron | L Leblanc |
| O Dépensier | P B Gauthrie |
| Morris Mayer | David Bansley |
| Wm Dangerfield | Joseph Beaudry |
| John Levey | Theo Lyman |
| Thomas Cochran | Alfred Savage |
| A Brahadi | Edwin Morris |
| C Beatty | Alex Levey |
| James Hearle | Wm Armstrong |
| John Palmer | Hugh Martin |
| John O Brown | David Mann |
| Joshua Bell | James Parkin |
| John McWatters, jr | Wm S Childs |
| Wm L Eager | Peter W Wood |
| Jno Wood | Wm McDunnough |
| R Slack | George B Muir |
| S Jones Lyman | John S Fraser |
| G W Warner | Hugh McLennan |
| Wm Moodie | John Morrison |
| John Foulds | John Bethune |
| H Gilmour | Robt Wood |
| Jonathan Hodgson | John Crawford |
| John Birks | M W Gordon Mack |
| Wm Learmont | T Toussaint Lecompte |
| Charles Alexander | S H Sykes |
| Peter Bohle | James Roy |
| R Hendey | T M Thomson |
| James Gillespie | T M Bryson |
| A Heward | J D. Adam |
| Robert Cross | |

### AUX ELECTEURS DE LA CITÉ DE MONTREAL.

MESSIEURS,

Ayant été sollicité par un grand nombre de mes concitoyens à me laisser de nouveau porter Candidat pour la représentation de la Cité de Montréal, à la prochaine élection générale, j'ai cru qu'il était de mon devoir, dans la crise actuelle des affaires publiques, de ne pas refuser cette invitation, quoique, avant mon dernier vote contre le Ministère sur l'Adresse, je me fusse décidé à ne plus prendre part aux affaires parlementaires du pays.

Lorsque j'ai eu l'honneur de solliciter vos suffrages à la dernière élection générale, je le fis comme membre de l'administration actuelle. J'oppose maintenant cette administration ; et je l'oppose non seulement parce que je la crois indigne de la confiance publique pour avoir violé ses promesses, mais aussi parce que l'Hon. Inspecteur-Général, l'un de ses chefs, a été notoirement engagé dans des spéculations dont quelques-unes étaient d'un caractère équivoque, et qu'il a publiquement avoué le principe qu'il avait, tout en gardant l'office de premier ministre de la Couronne, le droit de spéculer sur les Terres et les Fonds publics pour son propre compte, tout comme un autre individu. Je considère qu'il est nécessaire de protester contre cette doctrine, parce que je crois que, si elle prévaut, elle détruira la moralité des hommes publics, et qu'elle est remplie de dangers pour les intérêts publics. Et l'Administration comme corps ne peut non plus être exempte de blâme sur ce sujet ; car, par son silence elle l'a approuvé tacitement, et elle doit en être tenue responsable. Par l'élection générale actuelle, la cité de Montréal, cette métropole commerciale et première ville de l'Amérique Britannique du Nord, aura l'occasion d'enregistrer son verdict pour ou contre la doctrine dénoncée.

Relativement à la politique commerciale de l'Administration, je considère que le Bas-Canada a été négligé jusqu'ici, et que ses plus chers intérêts ont été sacrifiés afin de promouvoir des projets illusoires. Dans ce but le St. Laurent a été tenu fermé aux vaisseaux étrangers ;—des droits inutiles ont été maintenus, qui ont empêché le libre transport de produits Américains à travers nos diverses branches de trafic ; l'usage de vaisseaux américains, pour notre commerce de cabotage, nous a été refusé, et le projet de canal pour relier la Rivière St. Laurent avec le Lac Champlain, a été traité avec une froide négligence, quoiqu'il fut manifeste que ce canal était nécessaire pour faire du St. Laurent le rival heureux du Canal Erié, pour les affaires considérables et croissantes qui se font entre les Etats de l'Atlantique, d'un côté, et les Etats de l'Ouest et le Canada Ouest de l'autre. Par ce moyen on a empêché le commerce de la Province Inférieure de s'étendre, dans la même proportion que celui de la Province Supérieure, et le but de l'Administration, en sacrifiant ainsi la Province Inférieure a été apparemment d'amener un Traité de Réciprocité avec les Etats-Unis, lequel, tel qu'il a été signé dernièrement, sera à peine avantageux au Bas-Canada, malgré qu'il puisse tendre à promouvoir la prospérité du Canada Ouest ; mais qui, après tous les sacrifices imposés au Bas-Canada pour l'obtenir, est déjà, suivant la rumeur publique, devenu lettre-morte dans le Sénat des Etats-Unis.

Messieurs, dans mon humble opinion, le Canada peut jouer une partie indépendante dans le développement de ses ressources naturelles, et n'a pas besoin de mendier des Traités de Réciprocité auprès d'aucun autre pouvoir. Qu'on ouvre le St. Laurent aux pavillons de toutes les nations, qu'on rappelle tous les droits inutiles imposés sur les produits agricoles des Etats-Unis, et toutes les restrictions préjudiciables sur le commerce de cabotage ; qu'on construise un canal pour relier le St. Laurent au Lac Champlain, là où les grands intérêts en jeu réclament qu'il soit situé ; et qu'on encourage les manufactures indigènes en admettant libres de droits les matières brutes qu'elles requièrent. Par ces moyens, notre pays prospèrera, et je m'engage à faire tous mes efforts pour effectuer ces changements.

Je puis aussi dire quelques mots des améliorations du Hâvre. La question des *Bassins* en est une qui peut être laissée à l'état de projet jusqu'à ce que le temps démontre plus clairement où l'intérêt public demande qu'ils soient situés ; en même temps, à mesure que le commerce augmente, le Havre actuel peut être agrandi ; et, comme je l'ai dit en Novembre dernier, aussitôt que le chemin de fer de Bytown sera ouvert au trafic, la Baie Hochelaga devra être améliorée de manière à recevoir le trafic considérable et croissant de la Vallée de l'Ottawa. Telles sont mes vues, et comme commissaire du Havre, je ferai tout en mon pouvoir pour les faire prévaloir.

Je ferai aussi tous mes efforts pour mettre fin au système qui existe maintenant d'alterner les parlements dans le Haut et le Bas-Canada—parce que je crois qu'il est de l'intérêt du public que les réunions de la Législature aient lieu dans une localité permanente.

Il ne me reste plus qu'à dire quelques mots sur les principales questions politiques du jour. Quant au Conseil Législatif, je désire qu'il soit rendu électif ; et quant à l'éducation, je la voudrais aussi générale que la population elle-même, afin qu'aucun naturel ou résident du Canada ne puisse avoir une excuse valide pour être dépourvu des rudimens d'une bonne éducation. Relativement à la Tenure Seigneuriale, je désire la voir définitivement et complètement réglée sur des principes équitables, convaincu qu'une telle tenure a retardé, et doit continuer à retarder les progrès du pays, tant qu'elle existera. Je désire aussi voir la question des Réserves du Clergé promptement réglée, et je serai prêt à supporter toute mesure dont le but sera de mettre un terme à cette malheureuse question.

Avec ces vues, Messieurs, sur les principales questions politiques du jour, je me présente à vos suffrages, et si vous me faites l'honneur de m'élire pour vous servir dans le prochain parlement, je ferai tous mes efforts pour les mettre à effet.

J'ai l'honneur d'être,
Messieurs,
Votre très obéissant serviteur,
**JOHN YOUNG.**
Montréal, 7 juillet 1854.

### AUX ÉLECTEURS DU COMTÉ DE BEAUHARNAIS.

MESSIEURS,

Le ministère, dont la politique vient d'être si énergiquement condamnée par la représentation nationale, au lieu de prendre la voie de la résignation, a cru devoir en appeler au peuple ; en conséquence, le parlement a été dissous et des élections générales vont avoir lieu.

Vous allez être appelés à rendre votre verdict dans cette grande cause entre des ministres qui ont violé leurs promesses les plus solennelles pour prolonger leur existence politique, et la Chambre qui a vengé la dignité du peuple outragé en déclarant indignes de sa confiance ceux qui ont sacrifié ses intérêts et ceux du pays entier à des considérations futiles et aux conseils de l'égoïsme.

Si vous choisissez, pour vous représenter dans le prochain parlement, un homme ferme et indépendant qui ne puisse être soupçonné de transiger avec les devoirs que lui imposera son mandat, vous montrerez que vous êtes déterminés à repousser une administration sans principes et que vous voulez à tout prix un gouvernement progressif et honnête.

Sinon, vous sanctionnerez la conduite étrange du ministère et vous donnerez votre appui à une politique rétrograde qui ne vit que d'expédients et convertit les Bureaux Publics en comptoirs d'agiotage et de spéculation.

Votre sort est entre vos mains : choisissez.

A la sollicitation d'un grand nombre d'entre vous, je me suis décidé à briguer vos suffrages et à me porter comme candidat à la représentation de votre comté.

Arrivant pour la première fois sur la scène de la vie publique, on attend peut-être de ma part une déclaration de principes.

Etroitement lié au parti libéral et démocratique dont j'ai exprimé, dans la presse, les opinions et les tendances, il est inutile de vous dire que je poursuivrai avec ardeur l'accomplissement de toutes les réformes demandées par la grande majorité du peuple de cette province, tant dans la constitution qui nous régit que dans les institutions et dans les lois.

Ces réformes peuvent se résumer comme suit :

Réforme du Conseil Législatif sur la base de la responsabilité au peuple.

Eligibilité dépendant de la confiance publique.

Extention du droit de suffrage jusqu'à ses dernières limites.

Vote au scrutin secret.

Election des officiers publics afin de diminuer le patronage du Gouvernement.

Abolition immédiate des droits seigneuriaux et de tout privilége et monopole.

Décentralisation judiciaire.

Municipalités de paroisse.

Encouragement de l'Agriculture au moyen de l'établissement de fermes-modèles.

Diffusion des lumières et de l'éducation parmi toutes les classes de la société.

Réduction des droits sur les principaux articles de consommation.

Economie dans les dépenses publiques.

Codification des lois.

Colonisation des terres incultes.

Indemnité aux jurés.

Abolition du système des pensions par l'état.

Convocation du parlement à des époques fixes et abandon du système ruineux des Parlements alternatifs.

A part ces réformes dont chacune découle des principes qui devraient guider tout bon gouvernement—le bonheur du peuple et la prospérité publique—il y a plusieurs questions locales qui vous intéressent à un haut degré.

Pour moi qui suis né dans le comté de Beauharnais et qui ai vécu longtemps au milieu de vous, aucun de vos besoins ne m'est inconnu.

Les dommages causés par l'inondation, à la partie supérieure du Canal de Beauharnais, ne sont pas encore réglés d'une manière satisfesante et le gouvernement a de grands torts à réparer vis-à-vis de plusieurs d'entre vous.

Il vous faut aussi un Bureau d'Enregistrement et une Cour de Circuit dans un lieu central.

Si vous m'honorez assez de votre confiance pour me confier votre mandat, je travaillerai sans cesse à obtenir ces réformes importantes.

J'espère avoir l'occasion de vous rencontrer bientôt et de vous exposer plus au long mes vues sur les divers sujets que je ne puis qu'effleurer dans le cadre nécessairement restreint d'une adresse.

J'ai l'honneur d'être,
Messieurs,
Votre obéissant serviteur,
**CHS. DAOUST.**

### AUX ELECTEURS DU COMTE' DE MONTREAL DIVISION JACQUES-CARTIER.

MESSIEURS,

Cédant à la sollicitation d'un grand nomb.e d'amis et d'électeurs influents de cette division du Comté de me porter candidat, telle qu'unanimement exprimée dans l'assemblée tenue le 5 courant, à St. Laurent, j'aurai l'honneur de briguer vos suffrages aux prochaines élections.

Si la majorité du Comté me confie de nouveau son mandat, je lui offre mon passé comme garantie de ma conduite future.

J'ai l'honneur d'être,
Messieurs,
Votre très humble serviteur,
**M. F. VALOIS.**
Pointe-Claire, 7 juillet 1854.

### AUX LIBRES ET INDEPENDANTS ELECTEURS DU COMTE DE CHATEAUGUAY.

MESSIEURS,—Sollicité par un grand nombre d'entre vous à me porter Candidat aux prochaines Elections, pour vous représenter en Parlement, je ne souscris à votre demande bienveillante qu'avec beaucoup de répugnance, sachant combien peu je suis propre à remplir une charge aussi honorable et pleine de responsabilité.

Je n'ai à vous offrir pour garantie que mon activité et ma persévérence dans le progrès du pays.

Si la majorité du comté me fait votre représentant, je me ferai un devoir de demander et soutenir toutes mesures qui tendront à l'avancement du pays et des intérêt agricoles ; je donnerai tout mon appui à la passation d'une loi de voierie, dont le pays a tant besoin, à amender la loi actuelle des écoles qui ne fonctionne pas aussi bien quelle le devrait.

L'*Abolition de la Tenure Seigneuriale* est une des premières mesures que je demanderai, et toutes autres mesures qui tendront à promouvoir les intérêts du pays et du comté en particulier recevront toute mon attention et appui.

Avant de terminer, je crois pouvoir dire qu'une administration dont ferait partie les Hons. Morin et Drummond, hommes si recommandables et aussi dévoués aux intérêts du Bas-Canada, recevrait mon approbation.

J'ai l'honneur d'être
Messieurs,
Votre très-respectueux serviteur,
MARC ANTOINE PRIMEAU.
Ste. Martine, 30 Juin.

### AUX LIBRES ET INDEPENDANTS ELECTEURS DU COMTE DE SOULANGES.

MESSIEURS,

La dissolution du parlement nécessite des Elections générales dans la province.

Vous êtes appelé à faire choix d'un membre pour vous représenter dans le prochain parlement.

J'ai l'honneur, à la sollicitation de mes amis et des personnes les plus influentes de votre comté, de vous déclarer que je briguerai les suffrages des Electeurs à la prochaine élection de Soulanges, après m'être personnellement assuré que ceux qui auraient pu si *dignement* vous représenter se refusent de le faire.

Fort de leurs sympathies et de leurs supports, en peu de mots, messieurs, je vous dirai quels sontmes principes :—

Egalité devant la loi, sans distinction de culte ou d'origine.

Liberté civile, politique et religieuse.

Les affaires du pays administrées par ceux qui possedent la confiance du pays, sans l'intervention du Gouvernement Impérial.

Réciprocité de commerce.

Modification dans la loi des écoles, afin d'étendre davantage l'éducation dans les campagnes.

Et par-dessus tout l'Abolition de la Tenure Seigneuriale, avec justice égale tant pour le seigneur que pour le censitaire.

Voila, Messieurs, les principes que je supporte depuis que je suis entré dans la vie publique.

Si donc vous croyez que je mérite votre confiance, je sollicite vos suffrages et

J'ai l'honneur d'être,
Messieurs,
Votre très-humble serviteur.
**L. H. MASSON.**
Soulanges, 3 juillet.

### AUX ELECTEURS DU COMTE' DE BERTHIER.

MESSIEURS,

La dissolution imprévue de notre parlement vous appelle à vous prononcer de nouveau sur les grandes questions politiques qui occupent la province entière.

Le gouvernement, en vous forçant subitement à faire vos élections, sous un délai de six semaines, et à une époque intempestive pour les électeurs en général, et principalement pour les cultivateurs, veut vous prendre par surprise.

Dans cette circonstance, chaque citoyen se doit à son pays.

Si j'ai tardé, de quelques jours, à me présenter devant vous, ce n'est pas que j'aie hésité un seul instant (comme toujours je l'ai fait, et toujours je le ferai) à prendre un parti ; mais c'est que, pendant ce tems, *j'ai fait l'impossible*, pour en induire un autre, plus qualifié que moi peut-être, à vous offrir ses services ; mais tous mes efforts ont été inutiles. Aujourd'hui, ma route est tracée, je ne dois plus reculer devant mon devoir.

Electeurs indépendants, je viens briguer vos suffrages.

Depuis ma sortie du collége, je me suis toujours occupé de politique activement ; je n'ai pas besoin de vous rappeler que mon baptême politique date de 1837, époque critique, mais qui nous a valu le peu de libertés que nous n'avons obtenues qu'au prix des plus grands sacrifices.

Vous savez que j'étais opposé à l'union des provinces ; mais aujourd'hui que l'expérience nous a prouvé qu'il était possible d'en tirer avantage, *si nous le voulons fermement*, je suis prêt à aider à faire fonctionner le gouvernement constitutionnel, pourvu que le ministère, *quel qu'il puisse être*, vienne devant le parlement avec un programme libéral, et conforme aux exigences de l'époque.

J'ai toujours détesté les demi-mesures, et j'ai toujours suivi la ligne droite, (vous le savez tous,) vous au milieu de qui je suis né, et c'est assez vous dire que je condamne, de toutes mes forces, (quelle qu'estime que je puisse avoir pour quelques-uns de ses membres, d'ailleurs), le ministère malhonnête, soi-disant *libéral*, qui a forfait à ses promesses les plus solonnelles, et qui ne s'est soutenu, jusqu'à présent, qu'au moyen de promesses, que toujours il a éludé, en s'appuyant du grand mot d'expédience.

Inutile de vous dire que je veux,

Pour la province entière :

1º.—Droits égaux et justice égale.

2º.—Parmenence du siége du gouvernement.

3º.—Epoque fixe de la réunion des chambres.

4º.—Le gouvernement responsable et la franchise élective, dans toute sa plénitude.

Pour le Bas-Canada :

1º.—La solution de la question seigneuriale, avec une indemnité équitable aux seigneurs.

2º.—Le principe électif appliqué au Conseil Législatif avec une qualification pécuniaire rationnelle.

3º.—Un meilleur système pour l'éducation du peuple.

4º.—L'encouragement de l'agriculture, trop négligée jusqu'à présent.

5º.—La codification de nos Lois.

6º.—Les juges résidents dans les comtés, et la décentralisation judiciaire.

7º.—Un meilleur système de voierie et de municipalités.

Telles sont les principales mesures générales que j'entends appuyer :

Messieurs,—L'indépendance de caractère est chose rare de nos jours, et vous me connaissez tous, depuis longtemps !—Etes-vous disposés à élire un ministériel,—*quand même ?*—Si c'est votre intention, manifestez-là, et je m'efface ; car je ne serai pas ce qu'il vous faut. Pour aucune considération au monde, je n'abandonnerai jamais mes convictions ; or, il m'est impossible d'appuyer de mon vote, la dilapidation des deniers publics, et l'immoralité affichée avec tant d'audace, par nos spéculateurs ministériels !

Quant aux intérêts locaux du comté de Berthier, je veux votre juste part des fonds publics, pour vos chemins, améliorations locales, collèges, académies et écoles pupliques, et vos intérêts seront les miens, si vous me faites l'honneur de m'élire.

J'ai l'honneur d'être,
Messieurs,
Votre serviteur dévoué,
**A. D. BONDY.**
Berthier, 7 juillet 1854.

### AUX ÉLECTEURS DU COMTÉ DE ST. JEAN.

MESSIEURS,

Cédant aux instances d'un grand nombre d'électeurs et obéissant à la voix du devoir, j'aurai l'honneur de briguer vos suffrages à la prochaine élection, mes principes politiques vous sont assez connus pour que je ne sois pas obligé de les exposer ici au long. Je suis démocrate et désire pour notre pays la liberté aussi grande que possible ; personne de vous n'ignore que j'ai constamment travaillé à la solution de la question seigneuriale, je suis en faveur de l'abolition immédiate de la Tenure Seigneuriale suivant le mode qui sera le plus avantageux, et le plus juste. Si vous me faites l'honneur de m'élire votre représentant, vous me trouverez toujours dans les rangs de ceux qui désirent le plus ardemment le bonheur de notre patrie.

J'ai l'honneur d'être,
Messieurs,
Votre très humble serviteur,
**François Bourrassa, fils.**
St. Jean, 14 juillet. b—75

### AUX ELECTEURS DU COMTE D'IBERVILLE.

MESSIEURS,

Cédant aux instances d'un grand nombre d'électeurs, et obéissant à la voix du devoir, j'aurai l'honneur de briguer vos suffrages à la prochaine élection. Mes principes politiques vous sont assez connus pour que je ne sois pas obligé de les exposer ici au long ; au reste, j'aurai l'occasion de les développer devant vous en temps et lieu. Je suis démocrate, et désire pour notre pays, la liberté aussi grande que possible.

Personne de vous n'ignore que j'ai constamment travaillé à la solution de la question seigneuriale. Je suis en faveur de l'abolition immédiate de la Tenure Seigneuriale, suivant le mode qui sera le plus avantageux et le plus juste.

Comme je sais et que vous savez tous ce que valent les promesses faites sur les hustings ; que vous venez d'en être vous-mêmes deux fois consécutives les victimes, je dois me borner à ce qui précède. Si vous me faites l'honneur de m'élire votre représentant, vous me trouverez toujours dans les rangs de ceux qui désirent le plus ardemment le bonheur de notre patrie.

**CHS. LABERGE.**
St. Athanase, 30 juin 1854.

### AUX ÉLECTEURS DU COMTÉ DE MONTCALM.

MESSIEURS,

Les circonstances où se trouve la province, et les demandes des citoyens respectables qui m'invitent à accepter la candidature pour ce comté, aux prochaines élections parlementaires, ne me permettent pas de reculer. C'est pourquoi je viens briguer vos suffrages.

Mes principes politiques, qui n'ont jamais varié, vous sont connus.

Cependant je crois devoir d'éclarer que je n'ai pas de confiance dans l'administration actuelle ;

Que je suis pour l'abolition de la Tenure Seigneuriale, tout en respectant les droits des parties ;

Pour la sécularisation des Réserves du Clergé ;

Pour les municipalités de paroisse.

La loi des Ecoles a besoin d'être amendée, ainsi que celle des bureaux d'enregistrement.

Il est juste que les jurés soient indemnisés.

L'agriculture et le commerce recevront toujours mon appui, ainsi que tout ce qui tendra à assurer à tous mes compatriotes une justice égale et sans distinction de culte ou d'origine.

J'ai l'honneur d'être,
Messieurs,
Votre très humble serviteur,
**A. DUGAS.**
St. Jacques, 6 juillet 1854.

### AUX ÉLECTEURS DU COMTÉ DE MONTCALM.

MESSIEURS,

Me conformant au désir d'un grand nombre d'entre vous, j'accepte la canditatu e de votre Comte, pour vous représenter dans le prochain Parlement.

Quoique vous sachiez tous que j'appartienne au parti libéral et que j'aie toujours reclamé des droits égaux, une justice égale, entre les différentes origines, afin d'assurer à chacune une même part de liberté civile, politique et religieuse ; cependant, je pense qu'il est encore nécessaire de vous faire ma profession de foi politique, et de vous faire connaître mes vues sur les différents objets qui devront plus spécialement et sérieusement occuper l'attention de vos législateurs.

Tout en partageant les sentiments de la majorité des membres qui ont dernièrement voté contre le Ministère, j'appuierai cordialement toute cadministration qui sera disposée à s'occuper immédiatement des grandes réformes demandées par le pays, parmi lesquelles je mets en première ligne :

1º.—L'abolition de la Tenure Seigneuriale sur une base équitable.

2º.—Décentralisation des affaires afin d'éviter les rivalités de localité et que le peuple puisse transiger ses affaires à meilleur marché et avec plus de facilité.

3º.—Réciprocité de commerce avec les Etats-Unis.

4º.—Réduction des droits sur les objets importés, afin de proportionner les revenus aux dépenses indispensables pour le service public seulement.

5º.—Application du principe électif tant au Conseil Législatif qu'à d'autres offices maintenant laissés à la nomination de la Couronne, afin que le peuple exerce plus d'action sur ses officiers et serviteurs

6º.—Je répudie le principe admis par l'administration que les membres du gouvernement peuvent spéculer sur les fonds de la Province comme tout autre individu.

Je ne manquerai pas de surveiller soigneusement l'emploi des deniers publics afin d'en prévenir la dilapidation et de ne jamais souffrir l'établissement de sinécures.

Telles sont les améliorations principales que je m'efforcerai d'effectuer et la conduite que je tiendrai, si j'ai l'honneur de vous représenter en parlement.

J'ai l'honneur d'être,
Messieurs,
Votre très humble et dévoué serviteur,
**J. DUFRESNE.**
St. Alexis, 7 juillet 1854.

Nouvelle Importation
DE MONTRES, BIJOUTERIES, COUTELLERIE FINE, ETC.

**L. P. BOIVIN,**

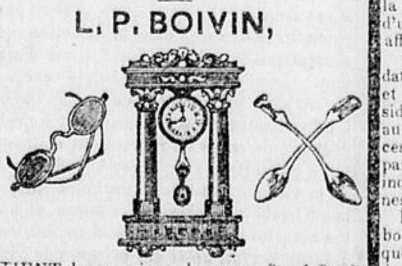

VIENT de recevoir par le vapeur *Sarah Sands*, plusieurs caisses de Marchandises Choisies par lui-même sur les principaux marchés d'Europe. Son nouvel assortiment se compose de

Montres d'Or et d'Argent, Suisses, Anglaises du plus haut fini et des goûts les plus nouveaux ; ces Montres sont particulièrement recommandées au public ; Chaînes longues et courtes de tous les patrons, Cachets, Clefs, Charmes, Médaillons, boites à Miniature, Portes-Cartes d'Argent, de Perles, etc., Bagues et Jones de Fantaisie, Epinglettes, Epingles, Bracelets, Boutons de Chemises, aussi Vaisselle Plaquée, Chandeliers, Huiliers, etc., une riche collection d'objets en papier mâché, Marchandises de goût, etc.

Il attend prochainement un assortiment complet de Coutellerie, Canifs, Ciseaux et Rasoirs de la célèbre manufacture de Joseph Rogers, de Sheffield.

Le public est respectueusement prié de visiter son assortiment avant de faire ses achats ailleurs.

Coin des rues Notre-Dame et St. Vincent, vis-à-vis le Nouveau Palais de Justice.

2 mai. 45

D. H. WARREN, Fabricant de BALANCES BREVETÉES, No. 40, Rue McGill, Montréal.
1er juin. aa—57

### AUX ELECTEURS DU COMTE' DE CHATEAUGUAY.

MESSIEURS,

Ayant été sollicité par un grand nombre des Electeurs de votre Comté à me porter candidat pour votre Comté à la prochaine élection générale, je me suis déterminé à leur offrir encore une fois mes services.

En cette occasion, je prends la liberté de vous dire que je considère que l'*Abolition totale immédiate de la Tenure Seigneuriale*, et la sécularisation des Réserves du Clergé, sont tellement identifiées avec la paix, l'harmonie et la prospérité de la province, que toute administration qui ne leur accordera pas son attention immédiate, est INDIGNE DE LA CONFIANCE DU PARLEMENT ET DU PEUPLE DU CANADA.

Si j'ai l'honneur d'être choisi par vous pour vous représenter en parlement, mes efforts seront consciencieusement, fidèlement et attentivement employés à promouvoir les intérêts généraux de la province, et de votre Comté en particulier.

J'ai l'honneur d'être,
Messieurs
Votre très obt., serv.
**JACOB DEWITT**
Montréal, 8 Juillet 1854.

### AUX ÉLECTEURS DU COMTÉ DE L'ASSOMPTION.

MESSIEURS,

Honoré de la confiance que vous paraissez reposer en moi, en me sollicitant d'accepter la candidature de représentant du grand et beau comté de l'Assomption pour les prochaines élections parlementaires ; considérant qu'un bon citoyen ne doit pas regarder aux sacrifices personnels quand la patrie reclame ses services ; et ayant pour ce comté une prédilection toute particulière, vû qu'il est le lieu de ma naissance et que là sont tous mes liens de famille et mes souvenirs d'enfance, j'accepte volontiers la candidature que vous voulez bien m'offrir.

Je crois ne pouvoir mieux répondre à cette marque de confiance de votre part qu'en vous faisant un court exposé de mes opinions politiques, déjà connues d'un grand nombre d'entre vous, et en vous donnant un aperçu des devoirs que je considère imposés à un représentant par le mandat qui lui est confié.

Ces devoirs consistent, suivant moi, d'abord à travailler avec énergie et persévérance à la confection et passation des lois requises tant dans l'intérêt général du pays, que du comté que chacun représente en particulier. Parmi les mesures d'intérêt général qui, suivant moi, doivent contribuer à la prospérité et à l'avancement de notre pays, je place les suivantes comme étant les plus importantes.

L'éducation qui est la source de tout progrès moral et matériel, qui seule peut élever les peuples à la hauteur de leurs destinées, en donnant au travail de toutes les classes de la société l'intelligence et le discernement sans lesquels leurs efforts seraient toujours impuissans et ne pourraient jamais conduire à un état réel de prospérité.

L'extension du suffrage, qui est en pratique le plus beau droit de l'homme, et sans lequel un citoyen ne peut se considérer comme formant partie de la société au milieu de laquelle il est quelquefois obligé de vivre.

Le système électif appliqué à tous les officiers publics remplissant des charges importantes, et dont le peuple a intérêt de surveiller et contrôler la conduite ; et comme conséquence naturelle la diminution d'un patronage qui souvent n'est qu'une source de corruption entre les mains des gouvernans.

La décentralisation opérée d'une manière judicieuse et conforme aux besoins du peuple, en commençant par les pouvoirs judiciaires qui sont aujourd'hui concentrés dans les villes au point de priver dans bien des cas les habitants des campagnes de tout moyen d'obtenir la justice qui doit être distribuée également, dans tout pays bien administré.

Le développement et l'avancement du commerce, au moyen de lois qui faciliteraient le libre échange et la liberté de navigation.

Le Conseil Législatif Electif, sans lequel le peuple ne peut avoir sur l'administration de ses affaires le contrôle nécessaire pour faire respecter sa volonté, et sans lequel notre gouvernement ne peut être vraiment responsable dans bien des cas.

Une loi de municipalité qui permettrait à chaque paroisse d'administrer séparément ses affaires particulières, tout en pourvoyant à la manière dont seraient réglés les intérêts communs à plusieurs paroisses ou à tout un comté.

L'abolition immédiate de la Tenure Seigneuriale, qui ne saurait plus convenir à l'état du pays ; en respectant les droits des parties intéressées ; en accordant aux seigneurs une indemnité raisonnable, et en donnant aux censitaires toutes les facilités nécessaires pour opérer le rachat des droits seigneuriaux.

La sécularisation des Réserves du Clergé.

L'éligibilité dépendant de la confiance publique et non d'une qualification absurde qui souvent n'a d'autre effet que de priver la représentation du pays d'hommes distingués par leurs talents et leurs vertus, pour y laisser mettre à leur place des hommes qui n'ont d'autre mérite que celui d'avoir acquis par des moyens peu scrupuleux l'héritage que, dans leur opinion, ils estiment à cinq cents louis.

L'indemnité aux jurés qui, avec le système actuel, sont souvent exposés à des pertes de temps et dépenses considérables que la société n'a pas droit d'exiger d'eux sans commettre d'injustice.

Une loi qui fixerait l'époque des sessions parlementaires, afin que le gouvernement ne puisse pas comme il l'a fait durant le dernier parlement, se moquer du peuple et de ses représentans, en ne donnant qu'une session durant trois années.

La permanence du siége du gouvernement dans l'endroit le plus central et le plus convenable substitué au système de gouvernement ambulant que nous avons eu depuis quelques années.

Quant aux mesures particulières dont votre comté a besoin, vous les connaissez probablement mieux que moi, et dans le cas où j'aurais l'honneur de vous représenter, ce serait pour moi un devoir de les appuyer et d'y travailler avec vigilance et énergie.

Un autre devoir que je considère comme impérieux dans un représentant, c'est de veiller attentivement sur la conduite des hommes qui sont chargés de pouvoirs spéciaux au moyen desquels la constitution du pays leur permet d'administrer d'une manière plus particulière et plus directe les affaires du peuple dont ils sont les serviteurs.

Les représentans sont chargés, par leurs mandats, non pas d'accepter aveuglément les mesures et les opinions des hommes du pouvoir, sans considérer si elles sont bonnes ou mauvaises ; mais au contraire d'examiner avec soin ces opinions et ces mesures, de les apprécier d'une manière impartiale, sans esprit de parti, de les juger avec indépendance, de les approuver si elles sont bonnes, et de les rejeter si elles sont mauvaises.

Ils doivent supporter avec énergie toutes les bonnes mesures proposées par l'administration, quelque soient les hommes qui la composent, et de même repousser avec force toutes celles qui, dans leur opinion, seraient contraires à l'intérêt public.

Avec les idées et les opinions ci-dessus, vous comprenez facilement que je dois approuver le vote donné par la majorité de la Chambre d'Assemblée dans le mois de juin dernier, et que je dois blâmer l'administration actuelle d'avoir, en violation des promesses qu'elle avait faites, refusé la passation et même la proposition des mesures importantes que le pays avait droit d'attendre ; d'avoir arrêté le cours ordinaire de la législation par la prorogation intempestive et inconstitutionnelle du Parlement ; et par-dessus tout d'avoir approuvé et sanctionné le principe qu'un ministre peut spéculer à même les fonds publics qu'il est chargé d'administrer.

Telles sont mes vues et mes convictions politiques. Si elles vous conviennent et que vous voulez me charger de les mettre à exécution, en me nommant pour représenter votre comté, j'y travaillerai avec ardeur et persévérance.

J'ai l'honneur d'être,
Messieurs,
Votre Serviteur très humble,
**J. PAPIN.**
Montréal, 13 juillet, 1854. b—72

## LITTERATURE.

### LE TRESOR MYSTERIEUX.

(SUITE.)

II.

*M. Bertrand à Maxime de la Buissière.*

" Cette lettre vous sera remise, mon cher Maxime, par le vicomte de Tercy, notre compatriote, que j'ai chargé de vous préparer au coup terrible qui vous frappe. Hélas ! mon ami, votre père est mort hier dans nos bras. C'était pendant la moisson, un grave souci dans nos montagnes, la journée avait été chaude, presque étouffante. M. le marquis avait néanmoins voulu aller aux champs, porté dans son fauteuil, et il était revenu fort las. Nous dînions au château, ma fille et moi, pendant le dîner, il fut gai, il nous parla de vous plusieurs fois ; après, il témoigna le désir de respirer l'air du soir, cet air vif et pénétrant de nos montagnes qui suit, d'ordinaire, les journées brûlantes. Nous lui obéîmes. On roula son fauteuil sur la terrasse qui conduit au verger. Tout-à-coup, il appuya la main sur son front, et nous dit avec un geste de souffrance : " Ah ! il me semble que je vais mourir", et tout aussitôt il devint très pâle, et puis il poussa un cri. A ce cri, Berthe accourut, deux domestiques la suivaient. Nous le prîmes dans nos bras trop tard ! Il expira en murmurant votre nom, et le sourire aux lèvres.

..............................

" Venez, mon cher Maxime, vos intérêts le réclament. Je me suis emparé provisoirement de la direction des fermes et de l'administration de votre fortune. Je vous attends pour vous rendre mes comptes au double titre de notaire et d'ami. Je joins à ma lettre le testament de celui que nous pleurons."

. . . . . . . . . . . . .

Dans le testament du marquis se trouvait cette phrase :

" Je ne vous laisse, mon cher enfant, que douze mille livres de rente. C'est peu, c'est même insuffisant pour que vous puissiez porter convenablement notre nom à Paris et y tenir un rang ; mais il faut que je vous confie un secret qui peut changer en opulence votre position modeste. Mon père, lors de la première revolution, fut contraint d'émigrer et nous étions fort riches à cette époque. Il enfouit dans le château une somme considérable en or et en argent, de la vaisselle plate pour une valeur énorme, et des bijoux de famille. Mon père est mort en Suède en 1796, emportant dans la tombe le secret de sa cachette, mais je suis persuadé que son tresor n'a point été découvert et qu'on parviendrait à le retrouver avec de la patience et des fouilles intelligentes. J'étais trop vieux et trop satisfait de ma modeste aisance pour me livrer à ces recherches, mais je vous lègue ce secret et, je l'espère, vous en profiterez après ma mort."

III.

Ce fut par un soir d'août que Maxime arriva à la Buissière. Il pleuvait, la foudre décrivait de fantasques et terribles arabesques au sommet des Alpes, le ciel était noir, les vastes salles du château mornes et tristes en leur séculaire délabrement.

Lorsque Maxime descendit de sa chaise de poste dans la cour, il aperçut, vêtus de noir et rangés silencieusement sur un seul rang, les serviteurs de son père. M. Bertrand était à leur tête. Il ouvrit ses bras au jeune homme, qui s'y précipita en pleurant, et il le conduisit à l'appartement où le marquis était mort.

La douleur de Maxime fut grande : il refusa de prendre aucun aliment, et il s'enferma dans la chambre mortuaire où il voulut demeurer seul.

Maxime avait vingt-trois ans ; mais Paris l'avait vieilli avant l'âge, de précoces soucis avaient creusé son front : peut-être des passions tumultueuses et violentes, qu'on ne heurte que sur le sol brûlant et dur de la grande ville, avaient-elles déjà desséché et flétri son cœur... peut-être un de ces amours funestes qui germent parfois dans une âme noble et candide jusque-là et lui font choisir pour objet de son culte la plus indigne des idoles, l'enserrait-il de ses liens après l'avoir placé sur la pente irrésistible de la dette et du déshonneur, lorsque la nouvelle de la mort du marquis lui était arrivée ? Toujours est-il que, le lendemain, lorsque M. Bertrand entra dans sa chambre, Maxime lui dit brusquement :

—Croyez-vous à l'existence de ce trésor ?

—Pourquoi pas ? répondit le notaire.

Maxime respira bruyamment, et puis il prononça tout bas un nom qui n'arriva point aux oreilles du notaire. Ce nom, peut-être, était celui de l'idole à laquelle il offrait d'avance, et comme nouveau sacrifice, l'or et la vaisselle de ses aïeux.

—Mon enfant, lui dit M. Bertrand, le château de la Buissière est vaste. Il vous faudra longtemps pour trouver la cachette.

—Oh ! dit Maxime avec exaltation, qu'importe !

—Vous avez douze mille livres de rente....

—Je le sais.

—En biens fonds, ne l'oubliez pas.

Maxime rêvait et n'écoutait pas.

—Champs, bois et praires, poursuivit le notaire.

Maxime se taisait toujours.

—Ce qui représente quatre cent mille francs, une grande fortune pour nos pays.

—Ah ! fit Maxime.

—Et à votre place....

M. Bertrand hesita.

—Eh bien ? demanda Maxime.

—Ma foi ! dit le notaire, je me soucierais peu du trésor.

—Vous êtes fou ! murmura Maxime.

—Je vivrais tranquillement ici, continua M. Bertrand, comme mes pères. Je chasserais en automne, et je *rentrerais* mes foins au printemps, en attendant de trouver une héritière à ma convenance.

Maxime haussa les épaules et ne répondit pas.

Puis, peu après, il reprit brusquement :

—Ainsi donc, mon père n'avait aucune indication précise sur la cachette ?

—Aucune.

—Et il ne supposait pas....

—Il ne supposait rien.

—Oh ! dit Maxime, dussé-je bouleverser le château et le démolir pierre à pierre....

—Vous voulez donc être riche à tout prix ?

—Il le faut, murmura Maxime d'une voix sombre, le bonheur de ma vie en dépend.

—Pauvre enfant ! soupira le notaire avec compassion, et puis il serra la main de Maxime et lui dit :

—Eh bien ! mon enfant, installez-vous ici et cherchez. Et comme l'homme qui cherche un trésor ne songe à autre chose, je continuerai à m'occuper de vos affaires, à administrer votre fortune, à être votre notaire, enfin. Vous avez quelques dettes à Paris, je le sais ; je vais les payer, et je mènerai si bien votre barque, qu'avant deux ans votre revenu sera net. En attendant, mon cher Maxime, venez dîner et déjeuner chez moi tous les jours ; vous n'avez que le parc à traverser, un trajet de dix minutes à travers la prairie. Votre douleur vous sera moins amère que si vous en étiez réduit a vivre seul dans cette vaste demeure où, hélas ! ceux que vous aimiez ne sont plus.

—Soit, répondit Maxime ému.

Vicomte Ponson du Terrail.

(*A continuer.*)

## VARIETES.

### Une nouvelle phase.

On lit dans le *Républicain* :—

Enfin, la diplomatie l'emporte, et c'est elle qui va sans doute résoudre la question d'Orient. Elle est sur le point de dénouer dextrement le nœud gordien, pendant que notre faux Alexandre en est encore à aiguiser son sabre. La vieille Autriche, dirigée adroitement par le ruse Metternich, se glisse comme une couleuvre entre les contendants directs ; et, à son tour, elle va détenir entre ses mains ces *garanties matérielles* auxquelles le czar tenait tant. Les négociations ultérieures décideront contre qui et pour qui se fait cette occupation ; mais, pour aujourd'hui, elle s'opère autant contre l'Angleterre et M. Bonaparte que contre la Russie, car l'Autriche n'abandonnera les Principautés qu'autant que la Porte donnera une espèce de satisfaction aux réclamations du czar : à nos yeux, l'occupation autrichienne n'a pas d'autre sens.

Dire comment la Porte en est arrivée à cette résolution n'est pas difficile. Ses alliés longanimes lui ont imposé de dures conditions ; sous prétexte de progrès, ils ont porté le trouble dans son administration intérieure ; le sultan, sur plusieurs points, a évidemment eu la main forcée, et malgré l'apparente cordialité des réceptions officielles, le désenchantement a été complet. De plus, depuis l'intervention anglo-française, les changements dans le ministère turc ont presque été journaliers. Aussi, pendant que lord Redcliff et Baraguay-d'Hilliers d'abord, puis Saint-Arnaud ensuite se jalousaient pour des questions mesquines de préséance, et cherchaient par-dessus tout à faire prévaloir leurs intérêts propres, le sultan s'est sournoisement adressé à M. de Bruck, l'internonce autrichien, pour arranger une affaire dont la solution réclamait de sa part, sous le patronage de ses alliés, des sacrifices bien plus onéreux et plus compromettants que ceux qu'exigeait primitivement la Russie elle-même ; et sans préavis, sans conférence, sans l'assentiment, en un mot, des gouvernements français et anglais, on annonce un beau matin que l'Autriche va occuper les Principautés avec le consentement de la Porte ! La suite était aisée à prévoir, aucun doute à ce sujet : le Czar devait déclarer qu'*attendu la haute estime qu'il a pour l'Autriche*, il consentait à évacuer les Principautés ! Une petite victoire n'aurait pas mal fait pour masquer ce changement, mais elle se faisait trop attendre ; puis les Français et les Anglais approchaient, et leur venue aurait peut-être gêné l'accomplissement d'un programme sans nul doute concerté à l'avance.

Quoi qu'il en soit, voilà deux bons soufflets que les alliés pourront se partager équitablement en même temps que leurs prises maritimes. La nouvelle position de l'Autriche est à peu près inexpugnable. Elle occupe les principautés de par le consentement de la Porte et probablement aussi de celui de la Russie ; et si les hostilités sont poursuivies par l'Angleterre et M. Bonaparte, il faudra, à présent que le czar consent à évacuer les principautés, dont l'invasion était l'unique sujet de la guerre ; il faudra, disons-nous, formuler un nouveau *casus belli* tout aussi légitime que l'ancien, afin que la Prusse et l'Autriche restent au moins neutres, si elles ne deviennent alliées des puissances occidentales. Or, ce *casus belli* deviendra très difficile à trouver. L'Autriche a pris ses précautions. Elle usera sans broncher des prérogatives d'un arbitrage que sa position rend presque naturel. Elle pourra mener loin les gouvernemens français et anglais, surtout si la Turquie juge de son intérêt de se montrer facile.

En effet, une fois les principautés évacuées par les Russes et occupées par les Autrichiens, le jeune François Joseph dira avec candeur aux gouvernemens anglo-français : “ Vous le voyez, les provinces sont évacuées ; c'est moi qui les occupe en vertu d'une convention duement signée avec la Turquie. L'empire ottoman reste intact ; le but de la guerre est atteint ; c'est à vous maintenant de vous retirer de la Turquie et de la Mer Noire, et revenons, s'il vous plait, au *st atu quo ante bellum*.”

Mais, on le sait, le cabinet anglais, d'accord avec l'individu qui trône aux Tuileries, a déclaré catégoriquement que telle n'était plus la question ; qu'il s'agissait actuellement de l'entrée des Dardanelles, de la libre navigation de la mer Noire, et surtout de mettre une barrière, comme on dit, à l'ambition moscovite. Les puissances occidentales refuseront donc probablement d'en venir à l'état de choses avant la guerre, et d'évacuer, soit la Turquie, soit la mer Noire. Alors la question changera du tout au tout ; et c'est ici que nous verrons l'Autriche invoquer la nature de ses engagemens et de ses devoirs. Elle dira qu'elle ne peut faire plus qu'il n'est stipulé dans son traité du 20 avril, qui ne posait que deux cas de guerre, l'*incorporation* des principautés et la *marche* sur les Balkans, et que puisque ni l'un ni l'autre de ces deux cas ne s'étaient produits, elle ne se reconnait obligée à aucune action. Tout cela se terminerait par une déclaration de *neutralité absolue* : or, de la neutralité absolue à une coalition, il n'y a pas loin, la Prusse et certains Etats allemands qu'on pourrait déjà nommer aidant.

Tout despote que l'on soit, on n'ose violer de front les règles de la justice, même en faveur de ses amis. Tel a été le cas de l'Autriche et de la Prusse à l'égard de la Russie. Le tort de celle-ci était d'une telle évidence, que celles-là n'ont osé s'en avouer les alliées. Mais si la Russie cède enfin aux *invitations* de l'Autriche flanquée de la Prusse, la question change totalement de face ; d'agresseur qu'il était, le czar prend le caractère de plaideur vis-à-vis de la Porte ; et de champions du droit qu'ils se disaient, les gouvernemens français et anglais, s'ils demandent plus qu'ils ne voulaient au moment où ils ont pris les armes, passeront à l'état d'agresseurs vis-à-vis de l'Autriche, et alors, si le tout n'est pas une comédie infâme où les hommes tombent pour ne plus se relever, on verra les puissances germaniques se hâter de se déclarer en faveur de la Russie, dont, à leurs yeux, la cause se noircirait d'une ombre de justice relative. Or, en présence d'une pareille coalition, l'Angleterre et M. Bonaparte n'auraient plus même pour alliée la Turquie, qu'on a froissée et offensée en voulant la faire marcher trop vite.

## TRAITE AVEC LE JAPON.

On lit dans l'*Echo du Pacifique* du 9 juin :

La goëlette *Restless*, arrivée d'Honolulu à San Francisco, nous a apporté des nouvelles intéressantes du Japon.

La corvette de guerre américaine *Saratoga*, était arrivée aux îles Sandwich le 29 avril, venant en droite ligne de la capitale du Japon, après une traversée de 25 jours. Ce navire annonce que le 28 du mois de mars, le commodore Perry, plénipotentiaire des Etats-Unis, a conclu un traité d'amitié, de commerce et de navigation avec le gouvernement japonais.

Le commodore a immédiatement expédié, sur la corvette *Saratoga*, le capitaine de marine Adams, qui est porteur du traité et se rend a Washington par la voie de San Francisco et de Panama. En attendant des détails précis sur la teneur du traité, nous donnons les renseignements qui suivent :

Les deux ports ouverts au commerce américain sont celui de Samodi, dans l'île de Niphon, situé à 40 ou 50 milles à l'ouest de l'entrée de la baie de Jeddo, et le port de Chickadara, sur l'île de Yesso, dans la partie du district de Matsmay qui donne sur le Détroit de Sanga. Le premier de ces deux port recevra un dépôt de charbon pour les navires à vapeur ; il contient actuellement une population de quinze à vingt mille habitans et se trouve placé à une courte distance des pricipaux centres de manufacture et d'industrie japonaises. L'autre port est situé dans la région que fréquentent plus particulièrement les baleiniers, et où les équipages des navires naufragés avaient à redouter des cruautés qui étaient autrefois la conséquence des lois restrictives et exclusives des Japonais.

Le traité permet l'établissement de consuls dans ces points et autorise les résidents américains à pénétrer à une distance de douze milles dans l'intérieur du pays.

L'acte du commodore Perry est une grande victoire. Ce traité, obtenu pacifiquement et par la seule force de la persuasion, est une page glorieuse dans la vie de l'officier distingué qui y a apposé son nom. Le commerce de la Californie doit lui en être particulièrement redevable, car il vient de lui ouvrir un nouveau et important débouché. Nous verrons sous peu des navires américains se mettre en charge pour les ports de Samodi et de Chickadara, et l'esprit proverbial d'entreprise dont les citoyens des Etats-Unis sont animés va aller s'exercer sur cette terre que les récits connus représentent comme féconde. L'armateur du navire déjà parti de notre port pour le Japon arrivera à point pour recueillir les fruits de sa hardiesse, car il est hors de doute que le premier chargement reçu directement du Japon à San Francisco obtiendra le succès qu'ont eu, en 1849, ceux que l'on a importés des ports de Chine. Pour la Californie, les avantages sont nombreux et nous pensons que ce traité hâtera l'établissement d'une ligne de steamers américains entre San Francisco et les ports du Japon et de la Chine. Cela seul serait un grand et heureux résultat.

## CORRESPONDANCES.

Montréal, 15 juillet, 1854.

*A l'hon. John Young.*

Monsieur, — Désirant, avant de nous décider pour quel candidat nous voterons à la prochaine élection, connaitre vos opinions sur les améliorations de la Baie Hochelaga et s'il est vrai que vous êtes opposé à l'amélioration de la partie inférieure de la rivière et du Havre à Hochelaga, nous vous prions humblement de nous faire connaitre quelles sont vos véritables idées au sujet de ces améliorations.

Nous sommes,

Vos très obt. serviteurs,

A. Adams, Magloire Dumond,
J. G. Sims, Wm. Henderson,
N. J. Adams, James M. Henderson,
J. H. Burnett, D. Gorrie,
Andrew White, George Fullum.
Neil Doherty,

*Montréal*, 17 *juillet* 1854.

Messieurs, — J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 15 courant, m'invitant à expliquer mes vues relativement à l'amélioration de cette partie du Havre de Montréal, connue sous le nom de Baie Hochelaga.

Je ne regrette pas que vous m'ayez donné cette occasion de m'expliquer, parce que j'ai raison de croire que mes vues, relativement à ces améliorations, sont bien mal comprises, et ont été très industrieusement mal représentées.

Je crois comprendre qu'on me présente comme étant opposé au projet de faire des Bassins, ou d'autres améliorations, à la Baie Hochelaga, aussi bien qu'au Canal à travers la rue Craig, pour relier la Baie avec le Canal Lachine. Bien loin d'être opposé à ces projets, plusieurs de mes amis savent que j'ai toujours été fortement en leur faveur, et ce fut à mon instance, d'après des instructions écrites par moi comme Commissaire du Havre, en janvier 1852, que l'exploration faite par MM. Gzowski et Keefer, Ingénieurs Civils, fut commencée. Ces messieurs reçurent instruction de faire rapport sur “ les meilleurs moyens d'augmenter et de fournir d'amples accomodemens pour les vaisseaux d'outre-mer tirant au moins 17 pieds aux eaux basses, et en même tems d'examiner le terrain situé entre le Pied du Courant Ste. Marie et le Canal Lachine, au ou près du Bassin St. Gabriel, afin de considérer la convenance de construire un canal de vaisseaux pour relier ces deux points, et offrir les moyens de bâtir des voutes de chaque côté du canal, avec un etat comparatif de la valeur des terrains à être acquis, et de la valeur probable des terrains de chaque côté du canal lorsque ces travaux seraient terminés, en supposant qu'ils pussent être vendus pour l'érection de voutes.”

MM. Gzowski et Keefer firent rapport que le coût des travaux proposés serait très considérable, et que le but que les Commissaires du Havre avaient en vue pouvait être atteint à une dépense beaucoup moindre, en entourant les battures entre la Pointe du Moulin à Vent et la Pointe St. Charles. Ils donnèrent aussi comme raisons pour le choix de ce site pour y faire des bassins de préférence au plan de conduire un canal à travers la rue Craig, que le Dépôt du Grand Tronc de chemin de fer et le Pont Victoria seraient aussi situés en cet endroit,—et ces raisons m'ont convaincu que lorsqu'il sera nécessaire de construire de nouveaux bassins pour le commerce de la cité, la Pointe St. Charles offre des facilités qu'on ne peut perdre de vue.

Mais d'un autre côté, quoique MM. Gzowski et Keefer aient soulevé des objections à la construction d'un canal à travers la rue Craig, et demandaient le commencement, tout d'abord, de Bassins à la Pointe St. Charles (opinion dans laquelle je concourais), ils firent cependant un rapport très favorable sur l'adaptation du terrain, en arrière de la Baie Hochelaga, pour la construction de Bassins, et qu'il pouvait être atteint du St. Laurent en construisant deux Ecluses seulement, et qu'au lieu de construire un Canal à travers la rue Craig, l'eau pour l'approvisionnement des Bassins pouvait être amenée sous terre dans des tuyaux depuis le canal Lachine.

Je n'hésite donc aucunement à dire que je suis prêt de toutes manières, à aider a obtenir de la législature l'autorisation nécessaire pour permettre soit aux Commissaires du Havre, soit à une compagnie privée, de construire ces Bassins à la Baie Hochelaga ; et je ferai aussi tout en mon pouvoir, comme Commissaire du Havre, pour étendre les quais et faire toutes les autres améliorations, dans la partie Est du havre, requises par son commerce ; mais pour tout cela il y a encore à obtenir l'autorité de la législature.

Pendant que vous voyez que je ne suis pas opposé à l'amélioration de la partie inférieure du Havre, il est de mon devoir en même temps de dire que je suis convaincu que si la politique commerciale actuelle du gouvernement doit continuer, de tenir le St. Laurent fermé aux vaisseaux américains, prohibant l'importation libre des produits américains, et refusant de se prévaloir des grands avantages qui naitraient, non-seulement pour la ville, mais pour toute la province, par la liaison du lac Champlain au St. Laurent au moyen d'un canal,—des bassins à la Pointe St. Charles, ni à la Baie Hochelaga, ne seront requis pendant plusieurs années à venir.

J'ai l'honneur d'être,
Messieurs
Votre très-obt. serviteur,
JOHN YOUNG.

A MM. Adams, Sims, Gorrie et autres.

“ Pour moi, messieurs, si vous me faites l'honneur de m'élire, je veux entrer en Chambre, l'esprit libre de toute prévention de parti. *Je suis prêt à entendre avant de condamner.—Extrait de l'adresse de M. Olivier, aux électeurs du comté de Berthier, en date du* 11 *juillet* 1854.

M. le Rédacteur,

Lisez ceci, puis mettez, de grâce, le nom de M. Olivier parmi les ministériels ; il ne peut figurer comme étant de l'opposition, ni même parmi les douteux. M. Olivier, (comme toujours) hésite et n'ose se prononcer. La majorité de la Chambre, selon lui, a peut-être tort. Selon lui, l'orateur avait la berlue, ou pouvait l'avoir, lorsqu'à la tête de la Chambre, il représentait d'une manière digne au gouverneur, que la Chambre, dans son vote, avait été mue par le sentiment intime du respect qu'elle se devait à elle-même, et n'avait pas condamné le ministère sans une impérieuse nécessité. Des hommes comme M. Olivier font mieux de se tenir à leurs bureaux, que d'entreprendre une tâche au dessus de leurs forces. Si les électeurs de Berthier sont assez bons enfants pour élire M. Olivier, M. Hincks ne manquera pas de bonnes raisons pour convaincre M. Olivier, qu'en spéculant aux dépens de la province, il a fait son devoir de premier ministre. Et M. Olivier criera *vivat !*

Des hommes de sa trempe ne sont bons qu'à approuver le pouvoir, *quand même* ; mais jamais ils n'ont le courage d'exprimer leur censure, car le pouvoir, pour eux, c'est l'infaillible ! Ils ne sont bons qu'à s'incliner devant lui, en disant, quoiqu'il puisse faire, *fiat voluntas*.

Un Electeur.

17 juillet 1854.

Meurtre.—Une enquête a été tenue avant-hier à Saint-Augustin sur le corps d'une fille du nom d'Adélaïde Moisan, âgée d'environ 33 ans, qui avait été barbarement assassinée, à ce qu'il paraît, par un jeune homme d'environ 22 ans, nommé Ambroise Martel, qui la fréquentait. Mardi dernier, jour où l'acte horrible a été commis, Martel et sa victime avaient été vus sur les 3 heures se dirigeant du côté du lac Calvaire, près duquel résidaient l'un et l'autre, vers le Saint Laurent. Des hommes qui travaillaient dans un champ et qu'ils avaient passés entendirent des cris dans la direction qu'ils avaient prise, mais n'y firent point d'attention. Peu de temps après, le corps fut trouvé dans un fossé par un homme qui était à la recherche de ses animaux, et à quelque distance du corps on ramassa un couteau de table couvert de sang, avec lequel la gorge de la victime avait été coupée et littéralement hachée de cinq ou six coups, et un autre coup lui avait été porté dans l'abdomen. La tête portait aussi des marques de violence. Les soupçons étant tombés sur Martel, il fut aussitôt arrêté par les voisins, et le jury d'enquête a rendu contre lui un verdict de meurtre “ avec préméditation.” Il a confessé son crime sans pouvoir y assigner aucun motif. Il a été aussitôt conduit en prison pour attendre son procès aux prochaines assises. Martel est un jeune homme à l'air idiot, mais d'une force herculéenne, tandis que sa victime était une pauvre créature maladive et grêle.—*Canadien.*

## AGENCES DU PAYS.

THOMAS ETIENNE ROY, Ecr., Agent Général de Journaux, No. 8, Rue St. Joachim, Haute-Ville, QUÉBEC, est agent du “ Pays” pour la Ville et le District de Québec, et il est autorisé à recevoir des abonnemens et des annonces aux taux requis par notre Journal. Ses reçus seront regardés comme paiement.

VISSCHER et SCHELL, Agents Généraux de Journaux, 80, Nassau street, NEW-YORK, sont nommés Agens du “ Pays” à New-York, et ils sont duement autorisés à recevoir des annonces et des abonnemens aux taux requis par notre Journal. Leurs reçus seront regardés comme paiement.

## NOUVELLES ANNONCES.

Source de St. Léon—G. Campbell.
Situation vacante—Corporation.

VENTES PAR ENCAN.

Ferronnerie, ce matin—Benning et Barsalou.
Lots à bâtir—Bernard et Cie.

# LE PAYS.

MONTRÉAL :

Mardi, 18 Juillet 1854.

Adresses électorales. — Pour les adresses des candidats aux électeurs des divers comtés, nous renvoyons le lecteur à la première page du journal.

### M. Beaudry et son adresse.

M. Beaudry qui appartient encore au vieux parti dont M. LaFontaine était le chef a enfin publié son adresse, et les électeurs sont maintenant en mesure de juger, non pas de ses principes—ils sont trop bien connus,—mais de ses qualifications pour représenter en parlement la première ville du Canada. M. Beaudry est pour une administration sage, honnête et libérale. M. Beaudry ne dit pas ce qu'il entend par une administration sage, honnête et libérale, mais comme il est le candidat de la *Minerve* et du ministère, il est évident que cette administration sage et surtout honnête n'est autre que celle dont M. Hincks, le ministre spéculateur sur les fonds publics et sur les propriétés du gouvernement, est le chef. Administration libérale surtout quand elle dispense ses faveurs à ses amis au moyen du patronage qu'elle exerce avec corruption.

M. Beaudry est pour l'abolition de la Tenure Seigneuriale ; cependant M. LaFontaine, dont il se dit du parti, est sorti du ministère en difficulté avec M. Drummond parce que celui-ci était pour l'abolition de la Tenure Seigneuriale.

Vient ensuite la question des réserves du clergé : M. Beaudry semble même ne pas se douter que les réserves du clergé sont actuellement appropriés à des fins religieuses. Il sera pour une distribution équitable des réserves pour des fins religieuses. On peut comprendre quelqu'un qui dit qu'il est pour ou contre la sécularisation des réserves, mais peut-on comprendre ce que veut dire M. Beaudry par cette phrase ? Il voulait sans doute dire qu'il était pour séculariser les réserves puisque le ministère veut cette réforme, cependant il a dit tout le contraire.

M. Beaudry veut ensuite la libre navigation du St. Laurent, avec droits différentiels en faveur de cette navigation (en l'absence d'un traité de réciprocité avec les Etats-Unis) : Quel fratras ! M. Beaudry est pour la libre navigation, c'est un des principes des partisans du commerce libre, des *free traders*, mais il veut aussi des droits différentiels et cependant il est pour la réciprocité, qu'y comprendre ?

Mais ce qu'il y a de mieux, c'est qu'avec la réciprocité et avec la connexion britannique M. Beaudry veut la protection de nos intérêts manufacturiers et industriels.

Ainsi il est tout à la fois *free trader* ou partisan du commerce libre en demandant la libre navigation du St. Laurent et la réciprocité, et il est protectioniste en voulant des droits différentiels et la protection des manufactures. Il n'y entend probablement pas malice.

La phrase suivante est extraite en entier de cette merveilleuse adresse :

“ L'excédant considérable dans les revenus de la province *font* voir, à la démonstration, la nécessité urgente d'une réduction dans le tarif sur certains objets de commerce importés dans ce pays.”

N'est-ce pas magnifique de style, cette phrase seule ne fait-t-*elle pas voir à la démonstration* (style de M. Beaudry) la nécessité urgente de l'envoyer en parlement, sans aucun égard à la *réduction* importante que cela pourrait occasionner dans les qualifications de notre représentation.

M. Beaudry finit son adresse en protestant de l'intérêt qu'il portera à son pays et à ses constituants s'ils l'élisent.

M. Beaudry n'a pas toujours été très zélé pour les améliorations publiques, surtout lorsqu'elles étaient en conflit avec les siens. Il n'a pas osé en parler. Le jugement dans sa cause avec la corporation est là pour montrer quel est son amour des améliorations publiques, quel est son désintéressement et combien la ville de Montréal a à se louer de la délicatesse de ses procédés.

Il n'y a pas encore trois mois que la cour supérieure déclarait dans un jugement solennel qu'au sujet de quelque pieds d'une propriété située au coin des rues St. Joseph et St. Paul, M. Beaudry avait trompé la corporation par de fausses représentations dans le but de la frauder. Depuis deux ans la corporation cherche a élargir cette partie de la rue St. Paul depuis la rue St. Joseph jusqu'à la douane, et elle a réussi partout excepté vis-à-vis la propriété de M. Beaudry. Deja deux jurés ont évalué le terrain. La première évaluation a été mise de côté par des manœuvres indignes de tout homme honorable. La seconde évaluation qui accorde à M. Beaudry £675 est encore contestée par lui sous des prétextes à peu près aussi plausibles que la première.

Il faut avoir le front de M. Beaudry pour venir après cela solliciter les suffrages des électeurs de Montréal. Mais M. Beaudry est l'adepte d'une administration sage et honnête qui permet à ses membres de spéculer sur les fonds publics, et sur la propriété du gouvernement. Pourquoi M. Beaudry ne pourrait-il pas spéculer aussi sur les fonds des citoyens et de la Corporation, lorsqu'il s'agit d'améliorations publiques ?

M. Hincks spécule sur des milliers de louis, M. Beaudry sur des sols. Ils ont tous les deux les mêmes principes et jamais le proverbe n'a été plus vrai : Tel maître, tel valet.

Traité de réciprocité.—Un journal américain contient la dépêche télégraphique suivante, datée de Washington, le 13 :

“ Le traité de réciprocité a été rapporté hier par le comite, sans amendement, et comme il est certain que le pouvoir et l'influence de l'administration seront mis en requisition en sa faveur, les chances de le voir confirmer sont considérablement augmentées.”

## BULLETIN ELECTORAL.

Iberville.—Une dépêche télégraphique nous a appris hier après-midi que M. Charles Laberge a été élu par acclamation pour le comté d'Iberville à 1 h. p. m.

Bravo pour Iberville ! C'est un bon exemple qu'il vient de donner aux autres comtés, et nous espérons qu'ils le suivront.

Iberville pourra se vanter d'être représenté par l'un des membres les plus intelligens de la phalange démocratique.

Glengary.—L'honorable J. S. McDonald, orateur de la Chambre d'Assemblée, a été élu par acclamation dans ce comté.

Sherbrooke (ville).—M. A. T. Galt a aussi été réélu par acclamation dans la ville de Sherbrooke.

Berthier.—Encore un nouveau candidat pour ce comté, qui en a déjà trois ou quatre. M. E. U. Piché, avocat de Lanoraie, sollicite les suffrages des électeurs. On trouvera son adresse plus loin. Nous regrettons de voir qu'il y ait tant de candidats de la même cause, car c'est le seul moyen de faire élire leurs adversaires. Nous engageons fortement nos amis à s'entendre pour n'avoir qu'un seul candidat par comté.

Vol au bureau du Grand Tronc.—Dans la nuit de jeudi dernier, des voleurs se sont introduits dans le bureau du Grand Tronc de chemins de fer, sur la petite rue St. Jacques, et ont enlevé du coffre-fort une somme de £15,000 ou £16,000 en argent et en sûretés. Dans le courant de la journée, d'après des indications données par une femme, plusieurs boîtes contenant les sûretés furent retrouvées derrière une clôture, près de la rue Lagauchetière. Il manque encore des troisièmes billets d'échange qui sont sans valeur—au montant de £1,500,000, et environ £1000 en billet de la Banque de Montréal. Un individu soupçonné de ce vol a été arrêté. La compagnie offre $1,000 de récompense pour l'arrestation et la conviction des coupables.

Voyage de plaisir.—Samedi soir, vers cinq heures, le stermer *Iron Duke* est parti de son quai pour aller faire une excursion de plaisir dans le bas du fleuve, et il s'est rendu jusque vis-à-vis Varennes. Un grand nombre de personnes ont profité de ce voyage pour aller respirer l'air frais du fleuve, et le voyage a été des plus agréables. L'*Iron Duke* fera un voyage semblable ce soir, à 5 heures, et il sera de retour vers 7½h. Samedi prochain, il se rendra jusqu'à Varennes, où il restera une heure, pour revenir dans la soirée.

Sources de St. Léon.—Un ami nous écrit des sources de St. Léon, où il se trouve depuis quelques jours, avec sa famille, pour des raisons de santé, que son séjour lui fait un bien considérable et que c'est la meilleure place pour la santé qu'il soit possible de trouver en Canada. Il ajoute que les voyageurs ont toutes sortes d'amusemens à leur disposition, et à deux pas de l'hôtel, comme la chasse, la pêche, la musique, le billard, etc., etc. Nous engageons donc les personnes qui désirent faire une campagne profitable et agréable, à diriger leurs pas de ce côté. On trouvera les détails sur la manière de s'y rendre dans une annonce que nous insérons plus loin.

Panorama.—Nous rappelons à nos lecteurs que le panorama et diorama de Davidson ne sera exhibé que ce soir et demain, et que ce spectable vaut certainement la peine d'être vu. Les points de vue sont pris avec un rare bonheur et les tableaux sont admirables, surtout ceux des lacs et des villes du Haut-Canada.

### Un terrible ouragan.

Nous extrayons la relation suivante d'une correspondance adressée au *Canadien*, de Québec, sur un affreux malheur qui vient de fondre sur la paroisse de St. Raymond.

“ La paroisse de St. Raymond acquiert de la notoriété par ses malheurs. Le cœur encore tout saignant du souvenir de l'accident funeste arrivé, il y a à peine un mois, au pauvre Cantin, nous avons aujourd'hui à consigner un sinistre tout-à-fait déplorable. Un ouragan des plus terribles vient de fondre sur notre paroisse et au milieu de nos humbles habitations. Tout le village a été dévasté ; rien n'a échappé à la fureur de la tempête, qui a fait table-rase. Plus de quarante bâtisses ont été renversées de fond en comble, brisées, et leurs parcelles emportées et dispersées par le vent. Les arbres, les clôtures, ont été abattus, arrachés et entrainés dans le tourbillon. Les effets de ménage, hardes de corps, linge de toute espèce et le peu de provisions qu'avaient les habitans, tout a été broyé, anéanti, perdu ou enlevé par la tempête. Pour comble de malheur, deux personnes, un jeune homme et une petite fille de sept ans, ont été retirées mortes de dessous les ruines des maisons renversées, et plusieurs autres ont été grièvement blessées. Quelques-uns, cherchant leur salut dans la fuite, sont allés se heurter et se meurtrir le corps à des troncs d'arbres qu'emportait la tempête. Jamais on ne vit chose plus épouvantable.

“ Cette tempête s'est fait plus ou moins péniblement sentir dans toute l'étendue de la paroisse. Les trois quarts au moins des bâtisses ont oscillé sur leurs fondements, et auront besoin d'être réparées. Le bois est abattu presque de toutes parts ; les communications ont été interceptées et il a fallu de grands travaux pour les rouvrir à travers les forêts. La plupart des sucreries, d'entre les plus belles, sont à jamais détruites. Des *pinières* superbes sont aussi tombées sous les coups de la tempête.

“ Il serait difficile de donner le chiffre des pertes occasionnées par cet ouragan dans notre paroisse. Une somme de £5000 ne serait pas approximative d'un calcul exact. Au milieu de la tempête la foudre est tombée sur la grange d'un nommé Olivier Lortie, et l'a consumée avec tout ce qu'elle contenait, voitures d'été et d'hiver, instrumens aratoires etc., etc. Voilà la deuxième fois depuis deux ans qu'un semblable accident éprouve ce malheureux cultivateur. La première fois, sa femme même en fut la victime. Voulant sauver ses animaux, elle fut surprise par les flammes qui l'enveloppèrent en un moment. Mais, douée du plus grand courage, elle s'élança du brasier destructeur et vint tomber presque mourante aux pieds de son mari. Elle a pourtant survécu, mais non sans être toute défigurée, percluse d'une main et ruinée dans sa santé sans espoir.

“ L'an dernier, à pareille date, un ouragan, en tout semblable à celui dont je viens de parler, était venu fondre sur notre localité, y avait fait de grands ravages dans les forêts et renversé plus de quinze batiments. Malgré notre pénurie, les contributions réunies des habitants de la paroisse ont pu répondre aux premières nécessités de ceux qui avaient souffert de ce désastre. Mais le malheur de cette année, à la suite des dégâts de l'irruption extraordinaire des eaux au printemps, dépasse de beaucoup les moyens qu'aurait la paroisse d'y apporter remède. Jamais elle ne fut plus pauvre qu'aujourd'hui par l'effet du manque des récoltes l'année dernière. Les plus aisés en sont réduits au plus strict nécessaire. Les trois quarts des habitans manquent de pain et de vêtements, et sont obligés de laisser leurs familles pour aller gagner leur pain dans les *foulons* ou ailleurs, n'ayant à donner à leurs enfans qu'un pain sec qu'ils trempent dans le lait. Maintenant, voilà qu'un grand nombre d'entre eux se trouvent sans pain, sans asile, sans habillemens que ceux qu'ils portaient en se sauvant et qui ne sont plus que des lambeaux. Si la charité publique ne vient à leur secours, les pauvres gens sont assurément bien à plaindre ! Sans nourriture, obligés cependant de demeurer sur les lieux pour relever les parcs de leurs animaux, pour conserver leurs récoltes, seule espérance pour l'hiver, et sans moyens pecuniaires, comment pourront-ils reconstruire leurs habitations ? Encore si de ces ruines ils pouvaient se faire une misérable cabane ! mais tout est brisé et presque hors de service. Nus—on peut le dire sans en imposer en rien—et complètement nus, ils n'ont en tout partage que l'espoir de l'assistance de leurs compatriotes des paroisses environnantes et des personnes bienfaisantes de la cité. Dans la vue de réaliser cette espérance, on vient de former un comité que l'on appelle “ Le Comité des Pauvres,” pour recevoir et distribuer les aumônes qui nous seront envoyées des paroisses étrangères. Notre vénérable curé, le Rév. P. J. Bedard, en est le président, et c'est à lui que tous les secours doivent être adressés. Les personnes charitables, qui s'intéressent à notre sort, et qui ne pourront pas nous faire parvenir leurs collectes, voudront bien en donner avis à M. le président du comité, qui prendra des mesures pour envoyer quelqu'un les recevoir. On acceptera avec la plus profonde reconnaissance tout ce qui sera envoyé en vêtements, provisions, argent, etc., etc., etc.”

Les Intéressés.

St.-Raymond, 8 juillet 1854.

### La St. Jean-Baptiste a New-York.

[Nous extrayons le passage suivant d'une correspondance adressée de New-York au *Moniteur Canadien*. Les couplets chantés par M. Batchelor nous ont été envoyés par l'auteur, mais nous n'avons pu trouver d'espace pour les publier avant aujourd'hui.]

..........

On avait remis, pour des raisons locales, la célébration religieuse de la St. Jean-Baptiste au lendemain dimanche et le banquet au lundi soir, le 26 de juin. On avait élu domicile à l'Hôtel French. Vous dire que nous avions bonne table et que nous avons fait bonne chère, que l'on a fait entendre force discours et chansons ; ajouter qu'ayant un piano dans la salle nous avons mis à contribution le talent de l'un de nos convives, M. H. Molt, jeune pianiste allemand, récemment allié à une demoiselle canadienne de notre ville ; tout cela ne serait après tout que l'écho affaibli de vos propres fêtes. Ainsi, n'en parlons plus.

Les toasts, au nombre de six, écrits sur le coin du marbre de l'imprimerie, ont quelque chose de bref comme la hâte. Les voici :

1.—Au jour que nous célébrons.

Rappelons-nous avec plaisir que nous célébrons notre sixième anniversaire.

2.—Aux Etats-Unis.

Rendons hommage à l'esprit d'hospitalité de notre pays adoptif : faisons tout pour la mériter.

3.—Le Canada.

Si le Canada doit tenir une grande place dans nos cœurs, n'oublions pas que les autres pays ont aussi droit à la leur, si petite qu'elle soit.

4.—Aux Sociétés Canadiennes de Bienfaisance et aux Instituts Canadiens.

Ces deux institutions vont bras-dessus bras-dessous secourir ceux qui ont besoin de pain et d'intelligence.

5.—La Presse.

Félicitons-nous de posséder une presse libre ; il y a toujours des abus et des réformes à signaler.

6.—Le Beau Sexe.

Les femmes fournissent le plus charmant contingent de la grande armée humaine ; que ferions-nous sans le secours de leurs bras ?

A la suite du 3e, l'auteur des vers suivants les a chantés sur l'air de : *T'en souviens-tu disait un capitaine ?*

### LA PATRIE.

1.—Quebec.

Le premier feu du soleil te décore,
La foudre naît, en grondant, sur ton front,
De tes hauteurs, ville où j'ai vu l'aurore,
Jamais, jamais, mes pieds ne descendront.
Chez toi je veux couler des jours sans nombre ;
Je veux sans fin m'abreuver de tes eaux,
Mon fleuve ; vivre et mourir à votre ombre,
Chutes, rochers, tours, canons et créneaux.

2—Le Canada.

Pour chercher l'or qui me fuit, je vous quitte,
Lieux tant de fois par mon œil mesurés ;
Je retrouvais, en m'éloignant trop vite,
Vos grands aspects et nos champs et nos prés.
Lacs qui baignez ces bords de jeunes mondes,
De bruits, d'iris, abîme éblouissant,
Niagara—sur moi roulez vos ondes
Si j'oubliais mon pays et mon sang.

3—Les Etats-Unis.

Qui peut prévoir les malheurs d'un poëte ?
Le sort me pousse aux rives de l'Hudson ;
La pauvreté, mon maître, me fouette ;
Les durs labeurs étouffent la chanson.
Dans ce foyer des libertés humaines
Je sens renaitre et mon âme et ma voix ;
Au Continent il reste encore des chaînes :
Pour les briser, debout ! citoyens-rois !

4—L'Amerique.

De vos Etats enjambez la frontière,
Peuples divers : avancez fermement
Vers l'avenir ; car l'Amérique entière
Doit de ces cieux faire un seul firmament.
Des cœurs lassés touchons les nobles fibres :
La Liberté veut tant de petits soins !
Soyons unis, peuples, nous serons libres !
L'on comptera plusieurs tyrans de moins.

5—L'Univers.

Courons le monde : aux yeux se développe
L'Asie au joug se ployant sans efforts ;
L'Afrique aux fers ; un volcan sous l'Europe
Faisant voler ses débris dans nos ports.
Esclave ou non, chaque terre est chérie
De ses enfants ; portons une santé
A l'Univers ! voilà notre patrie ;
A nos amours ! Femme, Homme, Humanité !

Georges Batchelor.

## NECROLOGIE.

Nous avons la douleur d'annoncer à nos lecteurs la mort de l'un de nos concitoyens les plus estimés. M. E. R. Fabre est décédé dimanche matin vers une heure, à la suite d'une maladie de quelques jours seulement. Il était âgé de 54 ans et 10 mois. Peu de citoyens emportent dans la tombe plus de regrets que M. Fabre, et le concours de personnes qui accompagnaient son convoi funèbre hier matin, indiquait combien était générale l'estime et le respect porté à ce citoyen distingué.

M. Fabre était l'un des fondateurs de ce journal.

Nous publierons dans quelques jours une notice biographique que nous n'avons pu préparer pour aujourd'hui.

Léon Javelli.—Nous regrettons d'apprendre par les journaux américains, que cet artiste distingué, que nos lecteurs ont pu admirer lors de la visite de la famille Ravel, et en plusieurs autres occasions, est mort jeudi matin à New-York, après quelques heures de souffrances seulement. Il était âgé d'environ 35 ans.

# COMMERCE.

## BULLETIN COMMERCIAL.

PRIX COURANTS EN GROS.

*Compilés par un Comité de Courtiers pour le Herald.*

Montreal, 15 Juillet 1854

PRODUITS.

| | | s. | d. | | s. | d. |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Alkalis. | Potasse, par quintal | 33 | 0 | à | 0 | 0 |
| | Perlasse | 30 | 0 | " | 30 | 6 |
| Fleur, | fine du Canada, par baril de 196 lbs. | 0 | 9 | " | 0 | 0 |
| | Superfine, No. 2 | 34 | 6 | " | 35 | 0 |
| | do No. 1 | 35 | 0 | " | 35 | 6 |
| | Très superfine | 36 | 0 | " | 38 | 6 |
| | do sure | 00 | 0 | " | 00 | 0 |
| | Superfine Américaine en entrepôt | 00 | 0 | " | 0 | 0 |
| Farine | de Blé-d'Inde, 196 lbs. | 20 | 0 | " | 00 | 0 |
| " | d'Avoine, 224 lbs. | 00 | 0 | " | 00 | 0 |
| Grains, | Blé mêlé, H.-C., 60 lbs. | 8 | 0 | " | 8 | 6 |
| | do rouge | 0 | 0 | " | 0 | 0 |
| | do mêlé, des E.-U. | 7 | 6 | " | 7 | 9 |
| | do rouge, B.-C., par m. | 0 | 0 | " | 0 | 0 |
| Orge, | par minot | 0 | 0 | " | 0 | 0 |
| Avoine, | do do | 3 | 9 | " | 0 | 0 |
| Pois blancs | do do | 6 | 3 | " | 6 | 6 |
| Blé-d'Inde, | 56 lbs. | 3 | 9 | " | 0 | 0 |
| Provisions, | Bœuf, mess, barl. | 0 | 0 | " | 0 | 0 |
| | Prime mess | 58 | 9 | " | 0 | 0 |
| | do | 46 | 3 | " | 0 | 0 |
| | Cargo | 0 | 0 | " | 0 | 0 |
| Lard, | mess | 80 | 0 | " | 82 | 6 |
| | Prime mess | 70 | 0 | " | 72 | 6 |
| | do | 62 | 6 | " | 00 | 0 |
| | do en entrepôt, inspection étrangère | 0 | 0 | " | 0 | 0 |
| | Cargo | 0 | 0 | " | 0 | 0 |
| Beurre, | inspecté, No. 1 | 0 | 0 | " | 0 | 0 |
| | do No. 2 | 0 | 0 | " | 0 | 0 |
| | do No. 3 | 0 | 9 | " | 0 | 9½ |

EXPORTATION DE PRODUITS PAR MER.

| | Au 15 juil. 1854 | 15 juil. 1853 | 17 juil 1852 | 18 juil. 1851 |
|---|---|---|---|---|
| Alcalis, brls. | 6743 | 10595 | 8774 | 11296 |
| Fleur, brls. | 47372 | 107726 | 122756 | 144736 |
| Blé, mts. | 78563 | 159587 | 123042 | 44100 |
| Lard, brls. | 652 | 4432 | 3017 | 1744 |
| Orge, mts. | — | 485 | 10 | — |
| Pois, mts. | 41791 | 106206 | 60877 | 31869 |
| Beurre, tin. | 506 | 4666 | 66 | 669 |
| Saindoux, tin. | — | 228 | 66 | 669 |
| Bœuf, brls. | 912 | 378 | 677 | 944 |
| Fleur d'avoine, brls. | 36 | 190 | 101 | 791 |
| Maïs, mts. | 134779 | — | — | 14535 |
| Avoine, mts. | — | — | 7455 | — |

PRODUITS REÇUS

| | Au 15 juil. 1854 | 15 juil. 1853 | 17 juil 1852 | 19 juil. 1851 |
|---|---|---|---|---|
| Alcalis. brls. | 9324 | 13345 | 15684 | 18063 |
| Fleur, brls. | 221056 | 238695 | 306140 | 330997 |
| Blé, mts. | 211719 | 373345 | 269715 | 174783 |
| Lard | 24395 | 23920 | 15668 | 21393 |
| Orge, mit. | 12154 | 6575 | 3195 | 125 |
| Pois, mts. | 6075 | 61470 | 52602 | 14610 |
| Beurre, tin. | 1987 | 4168 | 892 | 3563 |
| Saindoux, tin. | 2525 | 2334 | 203 | 2363 |
| Bœufs, brls. | 322 | 513 | 168 | 696 |
| Fleur d'avoine brls. | 110 | 784 | 1148 | 1373 |
| Maïs, mts. | 440605 | 18764 | 43618 | 76300 |
| Avoine, mts. | 10783 | 27783 | 13304 | 11964 |
| Minerai, cuivre, Tonneaux. | 242 | — | — | 242 |

FRET.

A Londres—Fleur 0s 0d a 0s 0d ; Ale 00s 0d a 00s 0d
A Liverpool—do 2s 6d a 0s 0d ; do 00s 0d a 25s 0d
A Clyde— do 2s 6d a 0s 0d ; do 00s 0d a 25s 0d
A New-York do 2s 6d a 0s 0d ; do 0s 0d a 0s 0d
A Londres—Grain, 0s 0d a 0s 0d
A Liverpool—do 6s 0d a 0s 0d
A Clyde— do 6s 0d a 0s 0d
A N.-Y— do 0s 0d a 0s 0d

CHANGE.

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Banque, | 60 jours sur Londres, | | 10 à 0 | par cent | |
| Privé.. | 90 do | do do | 8½ " 9 | do | do |
| Banque, | 3 do | New-York, | ¼ " 0 | do | do |
| Privé.. | 0 do | do do | 0 | | |

| Description. | Parts. | Payées | Derniers Divid. | Prix. | Dernière vente |
|---|---|---|---|---|---|
| Banque de Montréal | 50 0 0 | le tout | 3½ p. cent | 22 prem. | 22 prem |
| Banque Amérique Britannique du Nord | 50 0 0 st. | do | 3 p. cent | 00 prem. | 00 prem |
| Commercial Bank, Midland District | 25 0 0 | do | 3½ p. cent | 00 prem. | 14 prem |
| Banque de la Cité, Stock réduit | 18 15 0 | do | 3 p. cent | 8 p rem. | 8 prem |
| Banque du Haut-Canada | 12 10 0 | do | 3½ p. cent | 00 prem. | 00 prem |
| Banque du Peuple | 12 10 0 | do | 3 p. cent | 1 prem. | 1¼ prem |
| Compagnie des Mines de Montréal solidée | 5 0 0 | 3 0 0 | | 47s | 47s 0d |
| Comp. de Québec et Lac Supérieur | 2 0 0 | 1 3 6 | | | Point |
| Comp. du Lac Huron, argent et cuivre | 1 5 0 | 0 3 9 | | | rien d'offert |
| Comp. du Haut Canada | 1 5 0 | 0 7 6 | | | do |
| Comp. Amérique Britannique du Nord | 10 0 0 | 1 11 3 | | | 00s 0d |
| Comp. des M. de cuivre de la Baie Huron | 1 0 0 | 0 1 3 | | | 3s 0d |
| Comp. du Canada | 1 5 0 | 0 4 3 | | | 5s 0d |
| Railroad du Champlain et du St. Laurent | 50 0 0 | le tout | rien d'offert | 50 dis | 50 dis. |
| Railroad du Grand Tronc du Canada | 25 0 0 | do | | | 37½ dis. |
| Railroad de Montréal et de N.-Y. | 30 0 0 | do | | | point. |
| Railroad, Great Western du Canada | 50 0 0 | do | | 4 dis | 4 dis. |
| Compagnie du Télégraphe de Montréal | 10 0 0 | do | 5 p. cent 6 mois | 1 prem | 0 dis. |
| Comp. du Télégraphe de Montréal et Troy | 5 0 0 | do | | 50 dis. | 50 dis |
| Fond de la Comp. du Gaz de Montréal | 10 0 0 | do | 2½ p. cent 6 mois | 20 dis. | 10 dis. |
| Débentures du gouvernement | | | 6 p. cent p. an | 3 prem. | 00 prem. |
| Bonds du C. du Champlain et St. Laurent | | | | | Pair. |

REMARQUES.

Fleur.—La teneur défavorable des nouvelles apportées d'Angleterre par les deux derniers steamers a déprécié le marché ; mais soutenu jusqu'à un certain point par un stock léger, nous cotons des ventes de superfine de 35s à 35s 6d, 36s 3d à 36s 9d, et plus tard à ce dernier prix, auquel taux il s'est fait quelques transactions, faisant une baisse de 2s par baril depuis notre dernier bulletin. En Faucy et Extra, excepté un lot de 500 brls de cette dernière vendus à 40s 6d, nous n'avons aucune vente à rapporter. Pour livraison en août, plusieurs mille barils ont été venus de 35s 9d à 36s.

Blé.—13,000 min. Rouge E. U. vendus 7s 6d par minot ; un chargement de bon H.-C. Mêlé a été placé à 8s 6d.

Maïs—Avoine—Orge.—Pas de transactions.

PROVISIONS.—Il y eut des ventes de lard prime de $12¼ à $12½, et de prime mess à 14½. En mess nous n'avons rien à rapporter.

FRET.—Rien à rapporter.

ALCALIS.—Lots de Potasse d'exportions commandent 33s. En Perlasse il se fait peu de chose.

ÉCHANGE.—Le taux des Banques est encore à 10 par cent de prime. Privé en meilleures demandes.

STOCKS.—Banque de Montréal—Ont été pris à 22 par cent de prime, et ils trouveraient des acheteurs à ce prix.—Banque de la Cité—Ont été vendus à 8 pour cent de prime, mais avec peu d'offres. Banque du Peuple—Ventes durant la semaine du pair à 1½ de prime. Commercial Bank—Commandent 13½ de prime. Banque A. B. N.—Banque du Haut Canada—Rien. Consolidés des Mines de Montréal—Sans changement, 47s étant offerts et refusés. Débentures du gouvernement—Sont en demande à 3 par cent de prime. Dans les autres stocks, il ne se fait rien.

## NOTICES SPECIALES.

### Kathairon de Lyon.

Pour préserver, améliorer, nettoyer et embellir les cheveux, empêchant le mal de tête nerveux et guérissant les maladies éruptives de la peau ; sa réputation est tellement étendue par tout le globe qu'il serait superflu d'en faire l'éloge ; toute exagération étant impossible, et depuis que cette médecine est découverte aucune autre n'a encore été trouvée meilleure. Les médecins, les chimistes, d'honorables citoyens de toutes professions et de tous les rangs, les premiers journaux d'Europe et d'Amérique, les dames qui en ont fait usage sur leur table de toilette, les mères de famille pour leur nourrices, enfin, tous par millions, depuis le peuple jusqu'aux rois, tous se sont prononcés et l'ont trouvé l'une des meilleurs médecines, soit comme remède ou pour la toilette, qui ne soit encore parue. Ne craignez pas d'en faire l'essai. Prix 25 cents.

D. S. Barnes, propriétaire, 161, Broadway, N.-Y.

A vendre chez tous les Droguistes dans Montréal et du Canada.—1er juillet.

VENTE DU VERMIFUGE DU DU DR. M'LANE.—Parmi les centaines de lettres, de certificats et ordres reçus par les propriétaires de cette médecine, on choisit la suivante, pour montrer son caractère et l'effet de son usage dans les régions éloignées de l'Ouest.

*Royalton, comte' de Boon*, 10 *mai*, 1850.

MM. Q. Kidd et Cie.—Messieurs,—Je vous écris pour selliceter de vous l'agence du précieux vermifuge que vous préparez. Il y a quelques temps, j'en achetai une douzaine de M. C. Edy, et je l'ai prescrit dans ma pratique ; il s'est trouvé si efficace dans l'expulsion des vers, qu'aucune autre préparation ne peut satisfaire les habitants de ce vlilage et du voisinage. Veuillez m'en envoyer une grosse immédiatement.

Votre, etc., SAMUEL ROSS.

P. S.—On peut obtenir ce remède précieux, ainsi que les Pilules de Foie du Dr. McLane, chez Wm. Lyman et Cie., rue St. Paul agents pour Montréal.

☞Les acheteurs devront faire attention de demander et ne prendre que le *Vermifuge du Dr. McLane*. Tous les autres ne valent rien en comparaison. 50

## SANTÉ! SANTÉ!!

### Eau de Plantagenet.

CETTE EAU célèbre est maintenant reçue FRAICHE au DÉPOT de l'EAU de PLANTAGENET, No. 4, Place d'Armes.

Les personnes qui n'ont pu être servies régulièrement, le mois dernier, à cause des grandes demandes, auront maintenant leurs ordres exécutés sans délai.

D'ici à la clôture de la navigation, l'Eau sera reçue des Sources trois fois pas semaine, où l'on fait tous les efforts pour rencontrer les demandes faites de toutes parts sur ce continent.

CHOLERA.—En 1832, cette Eau était regardée comme un préservatif presque certain contre cette maladie, et les certificats publiés ont montré que ceux qui en faisaient usage ont échappé pendant que les autres mouraient par centaines autour d'eux.

AVIS.—Comme on a essayé d'introduire d'autres Eaux dans le public comme étant des Eaux de Plantagenet, il est important que le public sache que le seul dépôt à Montréal, pour la vente de cette Eau, est au

**No. 4, Place d'Armes.**

Où tous les ordes, pour l'intérieur ou l'exportation, seront promptement exécutés.

## DECES.

En cette ville, le 15, à l'âge de 59 ans et 11 mois, M. Amable Dorval, clerc du marché St. Laurent.

En cette ville, le 16, après une courte maladie, Dlle Esther Amess, âgée de 45 ans. Modèle de toutes les vertus, elle est allée recevoir la récompense due à ses mérites.

En cette ville, le 16, à la résidence de P. R. Lafrenaye, écr., Dame Marie-Louise Brindamour, veuve de feu Louis Mainville, agée de 73 ans.

AUX ÉLECTEURS DE LA CITE DE

MONTREAL.

MESSIEURS,

Honoré de la confiance de mes amis politiques et appelé par eux à entrer dans la lutte électorale qui s'ouvre aujourd'hui, j'ai l'honneur de briguer vos suffrages aux prochaines élections parlementaires.

Ayant toujours appartenu au vieux parti réformiste dans cette province, mes principes vous sont bien connus et sont à l'avance une garantie de mes actes à l'égard de toute réforme utile au pays.

Je supporterai le système du gouvernement responsable mis en pratique par une administration sage, honnête et libérale.

Le projet d'abolition de la Tenure Seigneuriale recevra tout mon appui et tous mes efforts seront dirigés pour en obtenir une solution immédiate.

Je donnerai aussi mon concours à toute loi qui tendra à une distribution équitable des Réserves du Clergé pour des fins religieuses.

La libre navigation du St. Laurent avec l'établissement de droits différentiels en faveur de cette navigation (en l'absence d'un traité de réciprocité avec les Etats-Unis ;) le projet d'un canal communiquant du St. Laurent au Champlain et construit vis-à-vis la ville, l'amélioration du port et le prolongement des quais jusqu'à la Baie d'Hochelaga, et un canal intérieur se reliant au canal de Lachine, la protection de nos intérêts manufacturiers et industriels, sont autant de mesures d'une grande importance vitale et que j'appuierai de toutes mes forces.

L'excédant considérable dans les revenus de la province font voir, à la démonstration, la nécessité urgente d'une réduction dans le tarif sur certains objets de commerce importés dans ce pays.

Quant au siége du gouvernement, il ne peut y avoir deux manières de voir pour un habitant de Montréal, et je seconderai toute proposition qui ferait de nouveau de cette cité la capitale du Canada.

Enfin, messieurs, si j'ai l'honneur de vous représenter au prochain Parlement, je ne négligerai rien en mon pouvoir pour amener à une fin désirable les grandes questions que je viens d'exposer, et pour promouvoir les intérêts de tous mes constituants et du pays en général.

Je suis, messieurs,

Votre très obéissant serviteur,

**J. L. BEAUDRY.**

Montréal, 18 juillet 1854.

AUX ÉLECTEURS DU COMTE DE

**BERTHIER.**

Si un nombre considérable de citoyens de toutes les classes et de toutes les origines de ce comté n'était venu me presser d'accepter la candidature, comme membre du parlement pour la prochaine élection, je n'aurais jamais songé à venir demander aux électeurs de me confier un mandat, qui fait peser sur celui qui s'en charge une responsabilité aussi grande, et des devoirs aussi importants. C'est ce qui expliquera pourquoi j'arrive, ou plutôt pourquoi on me fait arriver à l'heure qu'il est.

Vous m'avez dit que né à la campagne, issu d'une famille de cultivateurs, allié à une famille de cultivateurs, et demeurant au milieu de vous, je devais nécessairement avoir à cœur vos intérêts les plus chers, et que confiant (il m'en coûte de le répéter) dans ma capacité, la fermeté et l'indépendance de mon caractère, vous vouliez que je fusse votre représentant. Certes, le compliment est par trop flatteur. Mais puisque vous n'aviez aucun intérêt à me l'adresser, je veux bien vous croire sincères. En conséquence j'obéis au devoir du citoyen, et quoique mes affaires privées aient à en souffrir, je suis prêt à aller soutenir et défendre en parlement vos intérêts les plus chers, ceux de la campagne surtout, et je vous dirai que, dans mon humble opinion, je crois qu'il est urgent de faire tous mes efforts pour vous obtenir, à vous messieurs les électeurs du comté de Berthier, à vous tous les habitants de la campagne, un meilleur système d'éducation pour nos enfants et pour mes frères, je veux dire, un système d'éducation plus féconde dans ses résultats.

2o. L'abolition *immédiate* des droits seigneuriaux avec l'indemnité, que la justice et l'honneur commandent.

3o. Un système municipal qui ne soit pas comme le système actuel, un véritable cahos, où la raison se perd et se confond, et qui bien loin d'être un bienfait pour le peuple, une école politique, n'est qu'une source de procès, de difficultés pénibles et ruineuses pour la classe des cultivateurs.

4o. Une véritable décentralisation judiciaire, et non pas une singerie, ou un simulâcre de décentralisation, comme la judicature actuelle ; et avec cela l'indemnité des jurés.

Voilà l'essentiel, il me semble, pour la campagne. Quant au reste, je suis libéral, réformiste, mais libéral et réformiste modéré. J'approuve le dernier vote qui a donné lieu à la dissolution du parlement.

Je veux l'avancement de mon pays, son progrès, mais son progrès graduel, et je n'aimerais pas à le voir bouleverser en un instant. Les remèdes trop prompts, trop violents, suffoquent, mais ne guérissent pas !—Si vous m'envoyez en parlement, je n'irai pas pour faire ma volonté, mais bien la vôtre, puisque je serai votre mandataire.

Je termine en vous disant que je suis bien convaincu de cette verité passée en proverbe :—

Or, c'est la campagne qui fait le pays, et c'est le peuple de la campagne qui fait la nation !!!

**E. U. Piche'.**

Lanoraie, le 18 juillet 1851.

## ON A BESOIN

AU Bureau du "PAYS" DE DEUX APPRENTIS de 14 à 15 ans.

## ATELIERTYPOGRAPHIQUE DU 'PAYS.'

ON peut maintenant exécuter à l'Atelier du *Pays* toute espèce d'ouvrage d'imprimerie, tels que BLANCS de COMPTES, d'AVOCATS, de NOTAIRES, AFFICHES, CIRCULAIRES, PAMPHLETS, CARTES, etc., etc., d'une manière irréprochable et dans les derniers goûts. les Caractères venant d'être achetés à New-York des meilleures Fonderies.

Les Prix seront très modérés et les Ouvrages livrés ponctuellement au temps convenu.

10 juin. 61

## Sources de St. Leon.

LE Soussigné annonce au public, que sa maison aux sources de St. Léon est maintenant ouverte pour la réception des visiteurs ; elle a été dernierement tapissée et peinturée et est capable d'accommoder de 70 à 80 pensionnaires. On ne peut trouver une retraite plus plaisante durant les mois d'été, étant située au milieu d'une magnifique campagne, avec une belle rivière coulant à ses pieds.

La pêche, la chasse et tous autres amusements s'y trouvent et la pension et des mieux servie, et à des prix les plus modérés.

Les personnes qui partent peuvent aller aux Trois-Rivières, par le steamer de la malle ; mais la ligne la plus directe est en prenant le "CASTOR" tous les mardis et vendredis après-midi, à 4 heures, et le matin suivant on est mis à terre à la Rivière du Loup, distance de six milles des sources, où des voitures attendent les passagers pour cette dernière place.

Pour les particularités voir M. Neil McIntosh, Place d'Armes, qui donnera toutes les informations désirables.

GEORGE CAMPBELL
Propriétaire.

LE Soussigné vient de recevoir de l'Eau des Sources célèbres ci-dessus, qui sera vendue en quantité de pas moins d'un gallon.

NEIL McINTOSH.

18 juillet. 76

## A VENDRE.

## 200 CAISSES CIRE BLANCHE

PREMIÈRE QUALITÉ,

10,000 Livres Cierges de 8, 12, 16 et 20 a la livres.

DESMARTEAU, PLAMONDON ET MOUSSEAU.

15 juil. 75

## FERRONNERIE,

**No. 117 et 119, RUE ST. PAUL,**

ENSEIGNE DU GODENDARD,

*2me Bâtisse de la Place Jacques-Cartier.*

LE Soussigné reçoit maintenant par différents vaisseaux dans le port et offre à vendre à tres bas prix et à des conditions faciles les effets suivants—

Fer en barre, do Rond, Feuillard, Acier à Haches, do à Ressort, Ferblanc, Taule, Clous coupés, do Londres, do à Cheval, do à Patent, Carvelles, Faulx (casteel Moore), do Farewells 34, 36, 38, 40, 42, do à Javellier, Manches de Faulx, Pierres à Faulx, Faucilles de Fox, Rateaux de Bois, Chaines, Pelles de Fer, do casteel, Fourches à Foin, do à Fumier, Poudre et Plomb à tirer, Godendards, Scies de long, do Moulin (Philadelphie), Fusils, Peintures, Huile de Lin, Vitres, Outils de Menuisier, Essieux à Voitures, Enclumes, Etaux et Soufflets pour Forgeron.

Et un assortiment complet de marchandises de tablettes. THS. WILSON,

15 juil. fm—51

## AVIS.

UN JEUNE COMMIS sachant le Français et l'Anglais, trouvera de l'emploi chez le soussigné, en s'adressant à MM. DESMARTEAU, PLAMONDON et MOUSSEAU à Montréal.

O. CHENEVERT.

Trois-Rivières, 14 juillet. 75

## C. F. F.

LES Membres de la CONFRERIE DES F. F. Loge St. Louis, sont priés de s'assembler MERCREDI, le 19 courant, pour affaires des plus importantes.

Par ordre du Comité.

15 juil. 75

Corporation de Montreal.

SITUATION VACANTE.

DES APPLICATIONS pour la place de CLERC DU MARCHÉ ST. LAURENT, vacante par la mort de M. AMABLE DORVAL, seront reçues au Bureau du Soussigné, jusqu'à MARDI, le VINGT-CINQUIEME jour de JUILLET courant à MIDI. Salaire £125 par année et logement gratis.

J. P. SEXTON,
Greffier de la Cité.

Bureau du Greffier de la Cité, Hôtel de Ville Montréal, 18 juillet 1854. 76

Corporation de Montreal

SITUATION VACANTE.

DES APPLICATIONS pour la PLACE DE CLERC DU MARCHÉ BONSECOURS, Vacante par la mort de M. JOSEPH ANTOINE BOURDON, seront reçues au Bureau du Soussigné jusqu'à SAMEDI le VINGT-DEUXIÈME jour de JUILLET courant à MIDI. SALAIRE **£250**, par année.

J. P. SEXTON,
Greffier de la Cité.

Bureau du Greffier de la Cité Hôtel de Ville Montréal, 15 juillet 1854. 75

Corporation de Montreal

CLOTURES.

DES SOUMISSIONS seront reçues au Bureau de l'Inspecteur de la Cité, addressées au Soussigné, jusqu'à MARDI prochain le DIX-HUIT du courant à MIDI, pour l'érection de clôtures de six pieds de haut sur la ligne de tels lots vacants non clôturés ayant front sur des rues publiques dans cette Cité, dont les propriétaires ne se sont pas conformés aux dispositions du réglement de la Corporation No. 241, passé le 13e jour de juin 1854.

Pour plus amples détails s'adresser au soussigné.

(Par ordre.)
JAMES A. B. McGILL,
Inspecteur de la Cité.

Bureau de l'Inspecteur, Hôtel, de Ville, Montréal, 15 juillet 1854. 75

## GUERRE AVEC LA RUSSIE.

VENANT D'ÊTRE PUBLIÉ.

COMPAGNON STATISTIQUE aux CARTES du SIEGE de la GUERRE, avec la Population, les Revenus, le Négoce, les Armées, la Marine, et des Tableaux Statistiques Commerciaux et Financiers des Pouvoirs Belligérants.

Seconde édition agrandie.—Prix 1s 3d.

NOUVELLE CARTE de la MER BALTIQUE, avec des plans agrandis de CRONSTADT, SVEABORG, REVEL, etc.

Quatrième édition.—Prix 1s 3d.

NOUVELLE MAPPE de la MER NOIRE, du CAUCASE, de la CRIMÉE, etc., avec des plans agrandis de SÉBASTOPOL, et aussi le BOSPHORE.

Prix.—1s 3d.

NOUVELLE MAPPE du SIEGE de la GUERRE dans les PRINCIPAUTÉS Danubiennes et la TURQUIE, avec une Mappe de l'EUROPE CENTRALE.

Dixième édition.—Prix 1s 3d.

HEW RAMSEY.

15 juillet b—75.

## MERINOS FRANCAIS, &C.

A VENDRE par le Soussigné, un bel assortiment de—

Mérinos Français noirs, réels
Delaines Noirs et couleur, tout laine
Cobourg do do Orléans et Alpacas
Soie Glacée do do Gros de Naples et Perse
Crèpes Noirs, Voiles et Barèges.
Cachemirette et Drap Vénitien Noirs et Couleurs
Draps larges et Doeskins do do

A vendre à bas prix par
JOHN DOUGALL,
255, rue St. Paul.

15 juil. aa—22

## La seule representation correcte du

CANADA ENCORE PRODUITE !!!

A ÊTRE EXPOSÉ PENDANT SIX SOIRÉES

*Seulement, avant son départ pour l'Europe.*

## LE GRAND PANOMARA DES CANADAS

DE DAVIDSON

ET

DIORAMAS DU ST. LAURENT ET DES LACS.

SERONT EXPOSÉS DANS LA

SALLE SAINT GEORGE,

*Grande rue St. Jacques,*

DANS LA SOIREE DE

**JEUDI (Ce Soir,) le 13 courant,**

ET DANS LES

*Quatres soirées suivantes, les* 14, 15, 17 *et* 18, *et pas plus longtemps.*

CES représentations croquées et exécutées à force d'argent et de labeurs, sont de nature à être considérées comme le travail le plus important en ce genre qui ait encore été fait sur le Canada. Elles sont calculées pour dissiper l'ignorance du public Britannique de ce que sont ces Provinces, à raison du jugement qu'il en porte, et elles seront prochainement transportées en Angleterre. Elles seront cependant exhibées ici pendant quelques jours avant d'être expédiées. Ainsi que les personnes qui ont le moindre attachement pour le Canada comme leur patrie natale ou d'adoption, aillent voir ce Grand Panomara de leur pays—et, tandis qu'elles sont à même d'examiner une grande œuvre artistique, rendent témoignage à son exécution.

Les portes seront ouvertes à 7½ heures et l'exhibition commencera à 8 heures précises.

ADMISSION :—Siéges réservés, 2s 6d ; Enfants au-dessous de 10 ans, moitié prix.

13 juil. 74

## LA FONTAINE BIENFAISANTE.

RESTAURANT TENU PAR AL. CRÉPEAU,

**Faubourg Quebec,**

*Près de la rue Visitation, Montréal.*

M. ALEXIS CRÉPEAU prend la liberté d'annoncer au Public qu'il vient d'OUVRIR un RESTAURANT à la Place ci-dessus où l'on servira tous les jours depuis 8 heures A. M., jusqu'à 12 P. M., le Café, le Thé et le Chocola, "Beefstakes, Mutton hot" etc., etc.

Homards, Huitres, Sardines à l'huile, etc.

Il saisit cette occasion pour faire connaître qu'il a été employé plusieurs années dans les restaurants Compain et O'Meara.

6 juillet. ds—71

## ASCENSION EN BALLON!

LA PREMIERE EN CANADA

PAR A. F. BOUDRIAS,

AÉRONAUTE.

LE Public est respectueusement informé qu'un SPECTACLE D'AÉROSTATION aura lieu à Griffintown, le 21 JUILLET, au coin des rues William et Dalhousie.

Aucune dépense ne sera épargnée pour assurer le confort des spectateurs de cette grande Ascension. Les Portes seront ouvertes sur une prairie agréable, où des rafraichissemens de toutes sortes pourront être obtenus durant les intervales des Amusemens suivans:

1o.—Un Ballon Pilot sera lancé à 3 heures précises, pour s'assurer de la direction du vent.

2o.—Un second Ballon Pilot sera lancé à 4 heures, durant les procédés du gonflement.

3o.—Un troisième Ballon Pilot sera lancé à 5 heures, afin de connaitre les différens cours d'airs qui pourront avoir eu lieu

Immédiatement après, l'Immense Comète Terrestre, de 35 pieds de Diametre, pourvue d'un char orné de verdure, et de rafraichissemens propres à ranimer la vigueur physique durant le voyage, fera son Ascenson.

Un Orchestre de cuivre double est engagé pour l'occasion.

A. F. BOUDRIAS,
Aéronaute.

13 juil. 74

## AVIS.

LE Soussigné a l'honneur d'annoncer au public que parmi le grand nombre d'Agences dont il s'est chargé il y a celles des Assurances sur la Santé et contre l'incendie des propriétés. Ces deux Assurances étant celles dont l'utilité est aujourd'hui le plus généralement reconnue et incontestée, n'ont pas besoin de recommandation ; d'ailleurs elles prennent des primes si modiques que les fortunes les plus modestes peuvent en acquérir les bienfaits.

On peut s'abonner chez lui à toutes les publications périodiques de Paris, notamment aux journaux si avantageusement connus et tant goûtés, l'*ILLUSTRATION*, le *Journal des Dames*, *Journal des Demoiselles*, etc., etc.

Il a pris des arrangements tels qu'il peut importer des Etats-Unis, d'Angleterre et de France et fournir à ses commettans, dans le plus bref délai, tous livres de Littérature, de Médecine et de Jurisprudence ainsi que tous les Instruments et Cahiers de Musique.

Il peut aussi faire recouvrir surement, avec promptitude, et cela aux moindres frais, toutes créances et argents, tant en ville qu'à la Campagne ; il s'occupe des collections assidûment.

Un superbe Piano à vendre au Bureau.

C. A. ROCHON, Agent,
No. 15, rue Ste. Thérèse.

13 juillet. aa—74

## Telegraphe Britannique Americain

*En communication instantanée avec*

Berthier, Sorel, Trois-Rivieres, Port-Neuf et QUEBEC.

ET LA SEULE LIGNE DIRECTE À St. Jean, N. B., Halifax, N. E., et les Villes INTERMEDIAIRES.

BUREAU, 32 *Rue St. François-Xavier*, (en haut),

MONTREAL.

8 juin. 60

## L. BERTHELOT,

**No. 35, Rue Notre-Dame,**

COIN VIS-A-VIS LES RUINES DE L'ANCIEN HOTEL DONEGANA.

LE Soussigné vient de recevoir directement de Bordeaux et Charente, les articles suivants, dont il disposera à très petit profit.

Eaux-de-Vie pâle et foncée. Bourgogne supérieur, Clairets et Vins Blancs, Fromage de Gruyère, Marinades et Moutarde françaises (articles supérieurs), Sardines à l'Huile, Vermicelle, Maccaroni, Olives, Câpres, Chocolat, Vinaigre de Bordeaux à Mariner, etc., etc.

—AUSSI—

Ex-*John Bull* et *New Great Britain*
Sucre Rafiné de McFee, Cassonade de Londres
Fromage Anglais assorti, Marinades, Sauces
Marmelade de Dundee, Homards préservés, etc

**VINS.**

Madère très vieux de Welch Frères
Howard, March et Cie
Cherry Pâle et Or de Pemartin
Porto de Hont, différentes qualités
Thés Verts et Noirs, de qualités choisies
Café, Frais moulu tous les jours.

L. BERTHELOT.

11 juil. am—73

## Machine a Paginer.

LE Soussigné prend la liberté d'informer ses Pratiques et le Public, qu'ils peuvent avoir leurs LIVRES de COMPTES PAGINÉS par lui, au moyen d'une Machine à Paginer qu'il vient de recevoir de Londres.

R. GRAHAM,
Libraire et Fabricant de Livres de Comptes,
252, rue St. Paul.

11 juil. 73

## CERTIFICAT EN FAVEUR DU PRESERVATIF

DU CHOLERA DE GREGORY.

MONTREAL, 7 *Juillet* 1854.

M. GREGORY,

CHER MONSIEUR,—Nous soussignés, ayant dans l'année 1849, vu dans un grand nombre de cas, et éprouvé nous-mêmes, les heureux effets du Préservatif du Choléra de votre père (feu le Dr. S. Gregory), le recommandons avec confiance à tous ceux qui désirent avoir un remede sûr et efficace au cas d'une attaque de Choléra ou d'une Maladie d'Eté :

(Signé)

Henry Irish, Propriétaire de l'American House ; Geo. Hall, ci-devant Propriétaire de l'Ottawa Hotel ; Francis Duclos, Propriétaire de l'Eagle Hotel ; F. P. Levine, Propriétaire de l'Hôtel St. Nicolas.

Le Propriétaire pourrait ajouter les signatures d'un grand nombre d'autres personnes bien connues ; mais la respectabilité des messieurs ci-dessus, et les nombreuses occasions qu'ils ont eu d'éprouver les vertus médecinales de ce remède sur eux-mêmes et sur d'autres personnes tombées malades dans leurs Hôtels, le rend inutile.

## CHOLERA! CHOLERA!!

**Préservatif du CHOLERA de GREGORY.**

ON peut se fier à cette Médecine active et réchauffante, pour arrêter en tout temps les Vomissements Violents ou la Diarrhée, comme dans les cas de Choléra ou de Choléra Morbus. Si ce remède est donné lors des premiers symptômes de la maladie, suivant la direction, il ôte généralement, en 15 ou 20 minutes, les Crampes et les Spasmes qui accompagnent la plupart des cas de Choléra.

On peut se proucurer cette médecine chez tous les principaux pharmaciens.

11 juil. 73

## CORNES.

ON a besoin de CORNES de BESTIAUX, pour lesquelles il sera payé de l'ARGENT comptant au No. 302, RUE ST. PAUL.

23 mai. cm—54

## Chevaux Demandes.

LES Soussignés désirent acheter DEUX ou TROIS GROS CHEVAUX de Travail, pour lesquels ils paieront un bon prix.

ALFRED SAVAGE ET CIE.,
Rue Notre-Dame.

11 juil. 73

## Elections Generales.

**Notices pour choix de Representants. Affiches pour lieux de Poll. Livres de Poll.**

Tout prêts imprimés et à vendre chez

LOUIS PERRAULT,
Rue St. Vincent.

4 juil. f—bps—70

## DENTISTE FRANCAIS,

**Dr. JOURDAIN,**

**126,** RUE NOTRE-DAME, **126,**

(En face le Palais de Justice.)

18 mai. fm—72

## BLE D'INDE.

LE Soussigné offre en vente 10,000 MINOTS de bon BLE D'INDE (point chauffé) au prix de 4s par minot, livrable par aucune quantite.

P. CHARLEBOIS,
No. 77, rue du Port.

11 juil. am—73

## Societe d'Agriculture du Bas-Canada.

LES personnes qui se proposent de concourir pour les prix offerts par la Société d'Agriculture de la Province, à l'Exposition qui aura lieu à QUEBEC, les 12, 13, 14 et 15 SEPTEMBRE prochain, sont spécialement averties que, suivant les réglements de l'Association Agricole pour le Bas-Canada, nul certificat d'entrée ne sera reçu après le 10 Août.

MM. les Secrétaires de chaque Société d'Agriculture de Comté, sont priés d'attirer l'attention des cultivateurs dans les limites de leurs sociétés respectives, sur cette partie des réglemens.

Des copies de la liste des prix et des réglements ont été envoyé aux Secrétaires de chaque Société d'Agriculture dans le Bas-Canada, pour être distribuées.

Par ordre,
WM. EVANS,
S. T. B. A.

Montréal, 11 juillet 1854. aps—ef—73

## MEDICAL HALL.

LES Soussignés sont en possession du Remède de Dwight pour la Diarrhée (non le Choléra), qui a été très efficace dans un grand nombre de cas, et un grand nombre de Certificats ont été offerts au Soussignés depuis deux semaines. Aucune famille ne devrait être sans ce remède, principalement celles qui demeurent loin des Docteurs.

A vendre en Bouteilles pour 1s 3d et 2s 6d.

JOHN BIRKS ET CIE.

*MEDICAL HALL.*

LES Soussignés ont maintenant reçu, par divers navires de Londres, leur Assortiment ordinaire de Drogues, Préparations Chimiques de Londres, Parfums, Savons Parfumés, Brosses à Cheveux, etc., etc. ; aussi, des Brosses à Dents Supérieures. Un assortiment choisi de Bouteilles de Toilette

—AUSSI—

Huile de Foie de Morue Pure
Marinades, Moutarde, Sauces au Poisson, Huile à Salade
Câpres, Ananas, Marmelade
Pâte d'Anchois et à Lever
Ketchup au Champignon, etc., etc.

JOHN BIRKS ET CIE.

*MEDICAL HALL.*

SIROP SUPÉRIEURS de GINGEMBRE
Do do Orange
Do do Lémon
Do do Salsepareille

JOHN BIRKS ET CIE.

11 juil. aa—61

## J. C. COURSOLLES,

ARCHITECTE ET MESUREUR,

**Rue Lagauchetiere,**

TROISIEME PORTE DE LA RUE CAMPEAU,

FAUBOURG QUÉBEC.

1er juil. cm—69

## AVIS

EST par les présentes donné à toutes personnes endettées à la Succession de feu P. F. C. DELESDERNIERS, Ecuyer, de Vaudreuil, que les soussignés sont les représentan et héritiers, et que comme tels ils ont droit de percevoir toutes les dettes actives dues à la Succession. Les débiteurs sont priés de régler leurs comptes sans délai, et les créanciers de présenter leurs reclamations.

AMELIA RICE DELESDERNIERS,
veuve du dit P. F. C. Delesderniers et commune en biens avec lui.
ROBERT WARD SHEPHERD,
MARY CECILIA DELESDERNIERS,
Epouse du dit Robert Ward Shepherd.

Vaudreuil, 8 juillet. bm—72

## LA COMPAGNIE COLONIALE D'ASSURANCE SUR LA VIE.

CAPITAL—UN MILLION STERLING.

GOUVERNEUR :

Le Très Honorable Comte d'ELGIN et KINKARDINE, Gouverneur-Général de l'Amérique Britannique du Nord.

BUREAU CENTRAL :—EDINBURGH.

BUREAU CENTRAL EN CANADA.

MONTREAL, 49, *Grande Rue St. Jacques.*

**Bureau des Directeurs:**

L'Honorable PETER McGILL.

L'hon. Juge McCORD. | B. H. LEMOINE, Ecr.
L'hon. A. N. MORIN. | J. O. MOFFATT, Ecr.

HENRY STARNES, Ecr.

*GERANT*—A. DAVIDSON PARKER,

LE BUREAU de MONTREAL est investi du plein pouvoir d'accepter toute proposition, rendant la Compagnie responsable des risques, sans communication avec le Bureau Principal.

Cet arrangement donne à l'Assurance Coloniale toutes les facilités d'une Compagnie locale, et combine l'avantage additionnelle d'une ample sécurité.

Assurances sur le SYSTEME DE DEMI CREDIT, accordées.

6 juil. fm—71

## A VENDRE.

RAISIN NOIR de TURQUIE, en boites
Porter XX de Dublin, en grands quarts
Indigo de Madras, ex *John Bull*
Verres à Châssis, 7x9 à 44x30
Moutarde, en pots et bouteilles de 8 et de 16 onces
Gingembre moulu, en ferblanc
Empois breveté, en paquets de 2 et 4 onces
Mines de plomb, en paquets de 2 et 4 onces
Biscuits à Vins mêlés, en étain.

FORBES ET CIE.

4 juillet. am—70

## LIVRES NOUVEAUX.

HISTOIRE DES GIRONDINS, par A. DE LAMARTINE, 1 vol. gd 8o avec portrait, broché 18s 9d.

HISTOIRE DE LA RESTAURATION, par A. DE LAMARTINE, 8 vols 12 brochés 25s.

LE MONTAGNARD, ou les Deux-Républiques 1793-1848, par DE BAZANCOURT, 8 vols 18 brochés 25s.

LAMARTINE, POESIE DIVERSES et mélanges en prose 1 vol 18s.

Do ŒUVRES DIVERSES, 2 vols 18 brochés 3s.

Do RECUEILLEMENS POETIQUES, 1 vol 18 broché 1s 6d.

Do MEDITATIONS POÉTIQUES, 18 broché 2s 6d.

Do HARMONIES POETIQUES ET RELIGIEUSES, 18 broché 2s.

Do CONFIDENCES, 2 vols 18 brochés, 3s 9d.

Do NOUVELLES CONFIDENCES, 1 vols 18, 3s.

LES SAINTS LIEUX, Pélérinage à Jérusalem, en passant par l'Autriche, la Hongrie, la Slavonie, les Provinces Danubiennes, Constantinople, l'Archipel, le Liban, la Syrie, Alexandrie, Malte, la Sicile et Marseille, par MGR. MISLIN, 3 vols 8 brochés, 12s 6d.

En vente chez
FABRE ET GRAVEL,
Rue St. Vincent, No. 30.

24 juin. 67

## Compagnie Express Britannique et Nord Americaine.

DES MESSAGERS partent TOUS LES JOURS pour les TOWNSHIPS de l'EST, PORTLAND et BOSTON, à SIX heures A. M. et TROIS heures P. M.

A SIX heures P. M., pour QUÉBEC.

A NEUF heures A. M., pour BYTOWN KINGSTON, BELLEVILLE, TORONTO HAMILTON, STE. CATHERINES, LONDON et WINDSOR.

D. DEFOREST, Agent.
53, Grande Rue St. Jacques.

6 juil. aa—64

## VENTES PAR ENCAN.

PAR J. D. BERNARD ET CIE.

## VENTE PUBLIQUE

DE

## LOTS A BATIR

SUR

## La Ferme St. Gabriel.

LES Soussigné, ont reçu instruction d'offrir aux Enchères Publiques, à leurs Salles d'Encan, vis-à-vis l'Eglise de l'Hôtel-Dieu, rue St. Paul, divers LOTS A BATIR, formant partie de la FERME ST. GABRIEL. Ces ventes auront lieu dans l'ordre suivant, savoir :—

1ere vente MERCREDI, 16 Août prochain.
2e vente MERCREDI, 6 Septembre
3e vente MERCREDI, 27 Septembre.
4e vente MERCREDI, 18 Octobre.
5e vente MERCREDI, 19 Novembre.

Les Termes et Conditions de vente seront donnés au moment de la vente.

Vente chaque jour à DIX heures.

J. D. BERNARD ET CIE.,
Encanteurs.

18 juil. 76

## LITTERATURE EN VENTE A LA LIBRAIRIE

DE

**J. BTE. ROLLAND.**

Sermons de Legris Duval prédicateur ordinaire du roi, précédés de sa vie par M. le Cardinal de Bausset, 2 vols petit in 12 relié........ 7s 6d.

Sermons (*petits*) ou explication simple et familière du symbôle des apôtres, de l'Oraison dominicale, de la Salutation angélique, des Commandemens de Dieu et de l'Eglise, des Sacremens et des péchés capitaux ; par H. J. Thomas chanoine pénitencier. 1 vol in 8 6e édition revue et augmentée d'un sermon sur la grâce par Rohrbacher, relié.................... 5s.

Sermons pour les Avents, Carêmes, et fêtes de l'année tirés de l'Ecriture Sainte, des Conciles et des saints pères, par le Père le Jeune, dit le Père aveugle, 9 vols in 8 broché...... 32s 6d.

Oraisons funèbres de Mascaron, de Bourdaloue et de Massillon, 1 fort vol in 8 illustré, toile mosaïque.............................. 5s.

## LITTERATURE, PROSE, ELOQUENCE.

Conférences et discours inédits, par Mgr. de Frassinous, évêque d'Hermopolis, 2 vols grand in 18 relié............................ 8s.

Le même broché........................ 6s.

Œuvres du Cardinal P. Piraud, sur les principaux objets de la sollicitude pastorale, 7 v in 8o relié.............................. 40s.

Le même broché........................ 27s.

6 juil. 71

Corporation de Montreal.

## Bureau du Tresorier de la Cite.

HOTEL-DE-VILLE,
Montréal, 28 juin 1854.

AVIS EST PAR LE PRÉSENT DONNÉ que les LIVRES de COTISATION pour les QUARTIERS CENTRE et OUEST de cette Cité, pour l'année courante, sont Compilés et Filés dans le Bureau du soussigné ; et les propriétaires et autres qui sont cotisés dans iceux, sont priés de PAYER IMMÉDIATEMENT.

Si quelqu'un se considérait lesé par la cotisation de sa propriété, foncière ou personnelle, il sera compétent, durant trois semaines après cette date, de faire une application par écrit, adressée au Comité, chargé de réduire les surcharges, accompagné des beaux et autres pièces justificatives.

E. DEMERS,
Trésorier de la Cité.

1er juil. i—69

## DESINFECTANTS.

SOLUTION de CHLORIDE de ZINC CONCENTRÉ FLUIDE ; de LEDOYEN CHLORIDE de CHAUX de TENNANT VINAIGRE des QUATRE VOLEURS, etc.

Ces fluides sont en bouteilles, avec l'entière direction pour s'en servir, à vendre par

ALFRED SAVAGE ET CIE.

BELLES EPONGES à Bains, venant d'arriver.

ALFRED SAVAGE ET CIE.

JUS de CITRON, à vendre par

ALFRED SAVAGE ET CIE.,
Chimistes, près le Palais de Justice

1er juil. aa—125

## ESSENCE NEUTRE PURE.

**63,** *PAR CENT.* **O. P.**

LE Soussigné est prêt à recevoir des Ordres pour la livraison d'ESSENCE NEUTRE PURE (*Pure Neutral Spirit*) en Douane ou Droits payes, de Manufacture Américaine, et garantie 63 O. P., par l'Hydromètre de SYKES.

Des échantillons peuvent être vus à mon Bureau.

JOSEPH ROGERSON,
Rue St. François-Xavier,
Vis-à-vis *Union Buildings.*

22 juin. am—66

## MACHINES A FAIRE DE LA BRIQUE

FONCTIONNANT D'ELLES-MEME

ET AUTRES.

LE Soussigné a en mains TRENTE-DEUX MACHINES A FAIRE DE LA BRIQUE avec des MOULINS à GLAISE et des MOULES complets, pour VINGT-CINQ LOUIS chacune, et des MACHINES à FAIRE de la BRIQUE FONCTIONNANT d'ELLES-MEME, avec des MOULINS à GLAISE y adaptés et des MOULES, complètes, pour SOIXANTE-QUINZE LOUIS chacune. Les Machines ci-dessus seront garanties pour bien fonctionner, et peuvent être achetées à SIX MOIS de CRÉDIT, ou avec escompte pour ARGENT COMPTANT.

Pour plus amples détails, s'adresser, par lettre ou autrement, à

P. BAWDEN, JR.,
Briquerie de St. Neot, Montréal,
Ou à A. BAWDEN, Briquetier, Hamilton, H.-C.

26 janv. aa—27

## LAMOTHE & FRERE,

**No. 202, Rue St. Paul,**

MONTRÉAL.

ATTENDU journellement de la célèbre maison MOËT ET CHANDON, Epernay, par le vaisseau *PARAGON.*

Leur Champagne fameux—

GRAND VIN d'Angleterre, en caisses
FLEUR de SILLERY, en paniers.

De Henkell et Cie., Mayence, par le vaisseau *Valleyfield.*

VINS DU RHIN, MOZELLE et HOCKS Mousseux.

De MM. Focke et Brandenburg, Bordeaux, par le vaisseau *Eaglet.*

VINS CLARETS de toutes sortes, en bouteilles, bariques et quarts de Barique.

De MM. Hultskam, Zoon et Molyn, Rotterdam. Cordiaux de la meilleure qualité.

Meilleures marques de Brandies, 42, 45, 48, 50, 51, Madeire, Sherry, Port, Canary, Madeire de Sicile, Port de Bourgogne, Malaga, etc.

Aussi, un assortiment général d'EPICERIES en magasin et attendu journellement.

16 mai. aa—51

## W. F. BANKS,

COIFFEUR, PERRUQUIER ET PARFUMEUR,

(Ci-devant Assistant de J. R. BOYCE,)

A COMMENCÉ DES AFFAIRES au No. 1, Grande Rue St. Jacques, à une porte de la rue McGill, et espère par son attention recevoir une part du patronage public.

10 juin. cm—61

## NOUVEAU MAGASIN DE NOUVEAUTES,

**No. 60, Rue Bleury**

ENTRE LES RUES ST. BERNARD ET ST. GERMAIN,

*Près du Collége des Jésuites.*

LE Soussigné aura toujours un assortiment nouveau de MARCHANDISES SÈCHES de GOUT et d'ETAPE, qu'il offrira aux plus bas prix rémunératifs, pour ARGENT COMPTANT.

MALCOLM McKECHNIE.

8 juin. cm—60

## VENTES PAR ENCAN.

PAR BENNING ET BARSALOU.

## Ferronnerie Endommagee.

*CE MATIN.*

AUX Magasins de MM. MORLAND ET CIE., CE MATIN (Mardi), il sera vendu pour le Compte des Assureurs ou autres concernés—

10 caisses Ressorts à Charrettes
49 do Ressorts à Voitures
Endommagées durant l'importation.

Vente à DIX heures.

76 BENNING ET BARSALOU.

## Avis Public.

AUNE Assemblée des Créanciers de JOHN ALLO, tenue à la Maison d'Audience, le 23 courant, devant le Juge GUY, les soussignés furent dument nommés CURATEURS CONJOINTS.

Toutes personnes ayant des reclamations contre la succession ci-dessus, sont priées de les envoyer à M. G. W. WARNER, rue St. François-Xavier ; et toutes personnes endettées envers cette succession, sont priées de le régler sans délai.

GEORGE W. WARNER,
EDWIN N. BOSTWICK,

27 juin. 68

## OUTILS DE MACHINISTES.

TOURS de différentes grandeurs, avec ou sans Ciseaux coupant en Vis.

MACHINES à POLIR le FER, diverses grandeurs.

SCROLL CHUCKS, diverses grandeurs.

MACHINES à PERCER VERTICALEMENT LIMES à MACHINES, article supérieur

—AUSSI—

Fer brut, Coak Newcastle, Briques à feu Tourbes, Charbon de Smith, etc., etc.,

A vendre à la Fonderie de la Cité, rue de la Reine, Griffintown.

C. P. LADD,

27 juin. cm—68

## NOUVEAU MAGASIN

DE

FERRONNERIE, QUINCAILLERIE ET COUTELLERIE, ETC.

LES Soussignés informent leurs Amis et le Public en général qu'ils ONT OUVERT leur Magasin au No. 168, RUE ST. PAUL, et 48, RUE DES COMMISSAIRES.

Ils ont reçu une partie de leur assortiment par les navires *America* et *City of Manchester*, et ils reçoivent maintenant par les navires suivants qui sont dans le port, *Yonikale*, *Home*, *British Empire*, *Thomas*, *Valleyfield*, leur assortiment de FER Ecossais et Anglais, FEUILLARD, TOLE FERBLANC, et ils attendent par le navire *Star in the East*, venant d'Allemagne, une quantité de VITRES de toutes dimensions, depuis 6½ x 7½ à 30 x 40 pouces. Le tout a été choisi sur les marchés étrangers par l'un des associés.

Ils auront dans quelques jours un grand assortiment de LIVRES de PRIÈRES et autres, ainsi qu'un assortiment d'IMAGES (sujets religieux) qui leur est arrivé au port de Québec par le navire *Paragon*, venant du Havre.

BOIVIN ET LEMAY.

8 juin. cm—60

## COMPETITION DEFIEE.

## JOSEPH BLACKHALL,

**Fabricant de Livres Blancs, Rayeur de Papier, et Relieur General.**

*No 38, Grande rue St. Jacques, près la rue Bleury.*

LE Soussigné ayant obtenu son assortiment de LIVRES DE COMPTES, etc., pour Argent Comptant, et aux prix d'Encan, en disposera à des PRIX PLUS BAS qu'aucun autre dans cette branche.

N. B.—Livres de Comptes RAYÉS et RELIÉS à Ordre—garantis des meilleurs matériaux et main-d'œuvre, et aux plus bas prix rémunératifs.

22 juin. am—66

## MARCHANDISES ENDOMMAGEES

## A BIEN BAS PRIX

TELS QUE

DRAPS,
COTONS,
SOIES,
&C.,

AU MAGASIN

COIN DES RUES ST. LAURENT ET CRAIG.

LIMOGES ET DESROCHERS.

13 juin. aa—39

**Pour Port Louis, St. Anicet.**

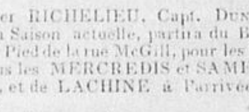

CÔTEAU DU LAC, LANCASTER, DUNDEE ET CORNWALL.

LE Steamer RICHELIEU, Capt. DUNCAN, durant la Saison actuelle, partira du Bassin du Canal, au Pied de la rue McGill, pour les Ports ci-dessus, tous les MERCREDIS et SAMEDIS, à 2h. P. M., et de LACHINE à l'arrivée des Chars de 6h.

Pour Frêt ou Passage, s'adresser à

CAMPBELL ET WILLIAMSON,
Au pied de la rue McGill.

Ou à EWEN McLENNAN,
Bâtisses de Young, rue McGill.

3 juin. bm—58

## PATRONISE PAR LA FACULTE.

WOOLLEY'S PECTORAL CANDY.—La rapidité de la vente de ce remède est une preuve de son efficacité. Les Propriétaires peuvent le recommander pour tous les cas de rhumes maux de gorge. Perte de voix et faiblesse d'Estomac et de poumons, aussi bien que pour les maladies asthmatiques anciennes, qui ont résisté aux autres remedes. Etant libre d'ingrédiens malfaisans, les personnes de tous les âges peuvent le prendre avec la plus grande sûreté ; car en soulageant l'estomac et la gorge, et en dégageant le rhume, il tend à rafraichir et purifier le sang.

Le Propriétaire soumet les quelques certificats suivants, choisis entre un grand nombre.

*Redditch, Worcestershire, 17 mars* 1851.

Monsieur,—J'ai le plaisir de vous informer de la guérison de ma sœur, d'un asthme de dix ans, par votre Candi Pectoral.

JAMES DUGGINS, Temperance Hotel.

N.-B.—Je pourrais vous parler d'une autre cure, mais la personne m'a dit qu'elle vous écrirait. C'est la même qui l'a recommandé à ma sœur.

*Extrait d'une lettre en date du* 18 *sept.*, 1852.

Je suis heureux de recommander le Candi Pectoral de Woolley pour les maladies de poumons, influenza, rhumes, asthme, et affections d'estomac.

G. C. CERNNT, M. D., Londres.

*Manchester*, 13 *janvier* 1253.

Monsieur,—J'ai eu le plaisir d'entendre une de mes pratiques parler d'une manière tres satisfaisante de votre Candi Pectoral. Il disait qu'il avait un rhume depuis plusieurs années et qu'il avait essayé de tous les remèdes. mais sans succès. Ayant vu une de vos annonces du Candi Pectoral, il se résolut à faire une dernière tentative, en achetant une boite ; et il était heureux, disait-il, de voir que son rhume l'avait completement abandonné après la seconde boite.

T. FOSTER KER.

AVIS.—Demandez le " Candi Pectoral de Woolley," et voyez si les mots " Woolley's Pectoral Candy" sont gravés en lettres blanches sur le fond rouge de l'étampe du gouvernement, autour de chaque paquet, sans lesquels aucun n'est véritable.

Préparé par WOOLLEY, Chimiste, Maidstone ; et en vente chez tous les Pharmaciens respectables PAR TOUT LE MONDE, en boites de 1s 1½d et 2s 9d chaque.

Agens pour le Canada, MM. JOHN BIRKS ET CIE., Medical Hall, Montréal.

17 nov. aps aa—124

## ROBERT DEAN,

FABRICANT DE VALISES

DU PREMIER PRIX

**174,** RUE NOTRE-DAME, **174,**

MONTREAL.

26 mai. fm—55

## LIGNE DE LA MALLE ROYALE.

*La Ligne la plus prompte et la Route la plus Directe de*
TORONTO, HAMILTON, LONDON, DÉTROIT, CHICAGO ET MILWAUKIE.

VOICI les arrangements pris pour la Saison par cette magnifique ligne :

LIGNE DU FLEUVE :
COMPOSÉE DES SUPERBES STEAMERS,

*New-Era*, Capt. P. G. Chrysler ; *St. Lawrence*, Capt. Howard ; *Lord Elgin*, Capt. P. Milloy ; *Ontario*, Capt. Putnam ; laissant le bassin du Canal, à Montréal, tous les jours à NEUF heures A. M., et Lachine, à l'arrivée du Train de MIDI venant de Montréal, (excepté les dimanches, jour auquel ils partiront à l'arrivée du Train de DIX heures,) touchant aux ports intermédiaires, arrivant à Kingston de bonne heure le lendemain pour rencontrer les magnifiques

STEAMERS DU LAC ONTARIO
*Passport*, Capt. Harbottle ; *Arabian*, Capt. Colclenzh ; *Magnet*, Capt. Towby ; allant à Cobourg, Port Hope, Toronto et Hamilton, ou ils se relient au chemin de fer le Great Western, pour London, Chatham, Windsor, Détroit, Chicago, Milwaukie et tous les ports du lac Michigan, et à Lewiston, pour les chûtes de Niagara, Buffalo et tous les ports du lac Erié.

AUX TOURISTES.
Cette ligne offre le transport le plus agréable, le plus confortable et le plus prompt.

Les steamers sont pourvus de SALONS élégamment meublés et Cabines Privées ;—ils passent à travers la scène magique du lac aux Mille Iles durant le jour. Sous le rapport de la vitesse ils sont sans rivaux.

Aux Familles Emigrant vers l'Ouest, (soit au Canada Ouest, soit aux Etats de l'Ouest) cette ligne possède des avantages sans pareils. Comme les steamers arrivent directement au dépôt du chemin de fer Great Western, à Hamilton, ils sauvent l'inconvénient de deux changements de bord et de 24 heures.

PASSAGE JUSQU'A CHICAGO EN 64 HEURES.
On peut se procurer des billets de C. F. MUCKLE, aux hôtels ; à bord des steamers ; ou au bureau, 40, rue McGill.

A. MILLOY, Agent.
10 juin. 61

1854. TRANSPORT. 1854.

## DE QUEBEC ET MONTREAL A BYTOWN ET CANAL RIDEAU!

LE Soussigné ayant, en addition à ses moyens de Transport, acheté ceux de MM. BARNUM ET WALKER, est MAINTENANT PRET à TRANSPORTER toute propriété confiée à ses soins avec Célérité et Sureté, de et aux Ports ci-dessus, et il peut dire avec confiance que ses Facilités de Transport entre les Ports ci-dessus nommés sont égales, sinon supérieures à celles d'aucune autre personne engagée dans ce Commerce.

Il a aussi fait des arrangements pour le Transport de toutes sortes de Propriétés à et de QUEBEC à tous les PORTS du LAC CHAMPLAIN, BOSTON, TROY, ALBANY et NEW-YORK. Le Stock est composé des Steamers *Lily*, *Alert*, *Leeds*, *Saint George*, *Britannia*, et de VINGT-QUATRE BARGES.

M. K. DICKINSON,
Bureau, Bassin du Canal, Montréal.
AGENTS—WM. ROSS, Montréal,
C. CARLETON, Bytown,
WM. DOUSLEY, Port Elmesly,
Canal Rideau.
JAS. WALKER, Québec.
23 mai. fm—54

## LIGNE DIRECTE.

1854 — 1854

**HOLCOMB & HENDERSON,**
(*Successeurs de MacPherson, Crane et Cie.*)
KINGSTON, TORONTO, HAMILTON ET PORT STANLEY.

**HENDERSON & HOLCOMB,**
QUEBEC ET MONTRÉAL.

LES Soussignés ont adoptés les ARRANGEMENTS suivans pour la prochaine saison de Navigation :—

**Ligne du Lac Ontario.**
Les Steamers de première classe—
HURON, Capt. D. WELLS,
GEORGE MOFFATT, Capt. F. G. Twitchell,
REINDEER, Capt. McGRATH,
SCOTLAND, Capt. GEO. PATTERSON,
—ET—
Les Goëlettes GOVERNOR, CALIFORNIA et PREMIER, pour faire le trajet régulièrement entre MOTREAL, TORONTO et HAMILTON arrêtant aux Ports intermédiaires.

**Ligne du Lac Erie.**
Le commode Steamer WESTERN MILLER, Capt. JOHN SUGHRUE, pour faire le trajet régulièrement entre Montréal, Port Stanley et les Ports intermédiaires.

**Ligne de la Riviere.**
Le puissant Bateau remorqueur PORCUPINE, et six Barges de première classe, pour faire le trajet entre Québec, Montréal et Kingston.

Pour Frêt, ou plus amples informations, s'adresser comme ci-dessus.
HENDERSON ET HOLCOMB.
22 avril. 41

## POELES & FOURNAISES

LES Soussignés attirent l'attention des Acheteurs sur leur Assortiment de POELES de Cuisine, de Salon et de Passage, qui sont des derniers gouts. Aussi sur les FOURNAISES Portatives de Dunham et Cie—les meilleures pour le Charbon—de Trois Grandeurs. Elles servent pour les petites ou grandes bâtisses ; peuvent être transportées d'une maison à l'autre aussi facilement qu'un poële ordinaire ;—et sur la FOURNAISE brevetée de Holmes, pour le bois, qui est sans égale pour la Sureté, la Durée et l'Economie du Combustible.

FERBLANTERIE Vernie, Unie et Lamée.
S. ET WM. J. HOLMES,
125, rue St. Paul,
(Près de la Place Jacques-Cartier).
10 juin. fm—61

## Champagnes,

**EDOUARD MASSON**
**194, Rue St. Paul,**
SEUL AGENT EN CANADA
POUR LES
Cachets Supérieurs de DELBECK et HELEGARD
Do do d'EUGÈNE CLIQUOTS
—AUSSI, EN MAINS,—
MOETS FLEUR de SILLERY
CARDINAL de RICHELIEU
HEIDSIECK, No. 1
16 mai. aa—28

## Composition pour Toiture
A L'ÉPREUVE DE L'EAU ET DU FEU
**De Warren.**

S. M. & C. M. WARREN, Cincinnati, Ohio.
C. M. & H. M. WARREN, St. Louis, Mis.
WARREN & FRÈRE, Buffalo, N.-Y.
WARREN & BURNHAM, Philadelphie, Pen.
C. M. WARREN & CIE., Baltimore.

VU les demandes croissantes pour cette COMPOSITION de plus en plus populaire, qui est reconnue pour posséder à un plus haut degré qu'aucune autre Composition pour Toiture les qualités inestimables du *Bon marché, de la durée et de la sûreté contre l'action des Eléments*, nous avons été obligés de doubler, et davantage, la capacité de nos manufactures, et nous sommes maintenant prêts à exécuter tous les ordres qu'on voudra bien nous adresser. Nous sommes prêts à prendre des CONTRATS pour faire les TOITS dans aucune partie du pays. Des échantillons des matériaux peuvent être vus, et toutes les informations données, à notre Bureau, sur la Place d'Armes.

C. M. WARREN ET CIE.
26 mai. cm—55

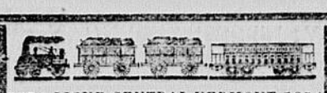

## 1854 LIGNE CENTRAL VERMONT 1854

ROUTE DE LA MALLE
**ANGLAISE ET AMERICAINE**
**Du Nord et de l'Ouest.**

DEPUIS et après le 5 Juin 1854, les Trains font le service comme suit :

**Allant Nord et Ouest.**
PARTENT DE BOSTON à 7½h. A. M., arrivent à Burlington à 5½, Rouse's Point à 7, Montréal à 9, et Ogdensboug à 11½h. P. M.
PARTENT DE BOSTON à Midi, New-York à 8h. A. M., couchent à Montpellier, Vt. et arrivent à Burlington à 6.40, Rouse's Point à 8, Montréal à 10 A. M., et Ogdensbourg à 1h P. M., le lendemain.

**Allant Est et Sud.**
PARTENT DE ROUSE'S POINT à 8h A. M., et à 3 et 7 P. M., en relation avec les Trains de Montréal et Ogdensbourg, et arrivent à Boston et New-York LE MÊME JOUR par les Trains de 8h A.M., et le lendemain par les Trains de 3 et 7 heures.

Pour plus amples informations et les BILLETS, s'adresser à PAUL MONDOU et T. HOLT, Agents, au Bureau, No. 61, Rue des Commissaires, Montréal.

Trains de Frêt tous les jours.
JAMES MOORE,
Surintendant C. F. C. V.
17 juin. aa—64

CHEMIN DE FER DE
MONTREAL ET NEW-YORK.
NOUVEAUX ARRANGEMENTS.

DEPUIS et après LUNDI, 12 Juin, et jusqu'à avis contraire, le Train pour HEMMINGFORD et les Stations intermédiaires partira du Dépôt, rue Bonaventure, à 5½h. P. M., et partira de Hemmingford pour Montréal à 6h. A. M.

Trains entre Montréal et Lachine comme suit :

| DE LACHINE. | DE MONTRÉAL. |
|---|---|
| 7,00 A. M. | 8,30 A. M. |
| 10,00 " | 10,30 " |
| 12,00 M. | 12,30 P. M. |
| 4,00 P. M. | 4,45 " |
| 5,30 " | 6,00 " |

où à l'arrivée du steamer *Lady Simpson*.

Les Passagers pour BYTOWN et POTTAWA, prennent le Train de 7h A. M. de Montréal.

Les Trains n'iront pas plus loin, au Sud, que Hemmingford.

ANDREW ROUGH, Agent.
10 juin. 61

CHEMIN DE FER DU
**CHAMPLAIN ET DU ST.-LAURENT.**
NOUVEL ARRANGEMENT.

DEPUIS et après LUNDI, le 9 Mai, le steamer *Iron Duke* partira de Montréal, transportant les Passagers de PREMIERE CLASSE SEULEMENT, pour joindre les Trains de ROUSE'S POINT, à 6h A. M. et à 3h P. M ; et aussi à 1h P. M. avec les Passagers de SECONDE CLASSE SEULEMENT, se joignant à Rouse's Point avec les Steamers du Lac Champlain et les Chemins le Fer de Boston, New-York et Ogdensbourgh.

Les Passagers du Train du matin arrivent à New-York et Boston le même soir, et à Ogdensbourg peu après midi. Ceux du Train du soir arrivent à Ogdensbourg le même soir, et à New-York et Boston le lendemain vers midi.

On peut avoir toute information au bureau du chemin de fer du Champlain et du St. Laurent, porte *centre* de Mullin's Buildings, Rue des Commissaires, vis-à-vis le quai des steamboats de Québec.

W. A. MERRY,
Secrétaire.
11 mai. aa—97

CHEMIN DE FER DE
## MONTREAL ET BYTOWN.

AVIS est par le présent donné qu'une MAPPE ou PLAN de la LOCALISATION de la SECTION du CHEMIN DE FER de MONTRÉAL et BYTOWN, s'étendant depuis la BAIE HOCHELAGA à la VILLE de BYTOWN, dans le Haut-Canada, ainsi que les LIVRES de RÉFÉRENCE relativement à icelle, ont été examinés et certifiés par le Commissaire des Terres de la Couronne, la personne remplissant les devoirs ci-devant assignés à l'Inspecteur-Général en conformité à la loi, et que le dit Commissaire a déposé des copies de la dite Mappe ou Plan, et des Livres de Référence, respectivement dans les différents Bureaux ci-dessous mentionnés comme suit, savoir :

Dans le Bureau du Secrétaire Provincial, dans la Cité de Québec, le Treizième jour de Mai.

Et dans le Bureau du Greffier de la Paix, dans la Cité de Montréal, le Treizième jour de Mai.

Et aussi, qu'il a délivré à la dite Compagnie une copie de la dite Mappe ou Plan, et des dits Livres de Référence, ainsi examinés et certifiés comme il est dit ci-dessus, et que ces Copies sont déposées au Bureau de son Secrétaire, dans la Cité de Montréal.

SYDNEY BELLINGHAM,
Sec. C. C. F. M. et B.
20 mai. 53

BEURRE—
20 tinettes Nouveau, des Townships de l'Est
A Vendre par
JAMES TORRANCE.

HUILES—d'Olive, en bcts et qrt brl
Huile de Loup Marin—100 brl pâle
Do de Morue— 75 brl
A Vendre par
JAMES TORRANCE.

SEL À FLOT—
5,000 minots Sel Liverpool
—ET EN MAGASIN—
500 brl Sel Liverpool
300 sacs Sel Fin
A Vendre par
JAMES TORRANCE.
13 juin. aa—59

NOUVEAU MAGASIN
DE
## MARCHANDISES SECHES.

H. CHAPUT,
**106, RUE ST. PAUL,**
*Maison de M. Jos. Roy,*

VIENT de recevoir un assortiment complet de Marchandises Nouvelles, telles que—

| | |
|---|---|
| Cashmire à Robe | Parasols |
| Mousseline de Laine | Corsets |
| Orléans imprimé | Rubans |
| Indiennes | Fleurs |
| Mousseline | Broderies |
| Cobourg | Flanelle |
| Orléans | Coton à Drap |
| Barege | Toile à Drap |
| Soieries | Toile d'Irlande |
| Châles | Draps |
| Mouchoirs de Poche | Casimire |
| Gants. | Patrons de Vestes, etc. |

Pour ARGENT COMPTANT seulement.
POINT DE SECOND PRIX.
26 mai. 55

## COUVERTURES EN ARDOISE.

COUVERTURES EN ARDOISE faites dans aucune partie du Canada et garanties ; VIEILLES COUVERTURES REPARÉES.

Toutes communications promptement exécutées. S'adresser à RACICOT ET LAURENT, No. 20, Grande Rue St. Laurent.
30 mai. cm—56

**ROBERT DEAN,**
FABRICANT DE VALISES
DU PREMIER PRIX
174, RUE NOTRE-DAME, 174,
**MONTREAL.**
26 mai. fm—55

## AUX SERVANTES.

ON A BESOIN, au BUREAU D'ENREGISTREMENT de MME BELL, au coin de la Rue Craig et du Marché à Foin, de plusieurs servantes de bon caractère.
28 juillet. aa—76

## Avis Public

TOUS ceux qui doivent à la Succession de feu JAMES MEGORIAN, Savonnier, de Montréal, ou qui ont des réclamations contre elle, sont requis de payer, ou de faire connaître leurs réclamations sans délai, à MME VEUVE MEGORIAN et à FRANÇIS MACDONNELL, Inspecteur des Provisions, rue des Sœurs-Grises,—Montréal,—Tuteurs-conjoints des Héritiers Megorian ; ou au Notaire soussigné,—coin des Petites rues St. Jacques et St. Gabriel

C. F. PAPINEAU, N. P.
10 juin. bm—61

## A. TELLIER & CIE.
IMPORTATEURS
ET
MARCHANDS EN GROS.

ANNONCENT à MM. les Marchands de Montréal et des Campagnes, qu'ils OUVRIRONT, le 1er Mai prochain, un Magasin, Rue St. Paul, Nos. **158, 160** et **162**, dans la maison ci-devant occupée par M. FERDINAND PERRIN.

Ils recevront par les premiers arrivages un assortiment complet de MARCHANDISES SÉCHES choisies par M. A. Tellier lui même sur les différens Marchés d'Europe. Les conditions des ventes seront aussi libérales que celles d'aucune autre maison de Montréal
20 avril. aa—40

## MONTRES ET BIJOUTERIES,
EN GROS ET EN DÉTAIL,
*Coin des Rues Notre-Dame et St. Vincent.*

**L. M. PREFONTAINE**

A le plaisir d'annoncer à ses Amis et au Public, qu'il vient de recevoir des Etats-Unis et d'Europe, un assortiment étendu de MONTRES, HORLOGES et BIJOUTERIES.

—AUSSI—
Un fonds choisi de PARFUMERIES et d'OBJETS de FANTAISIE ; et il offre le tout à très-BAS PRIX.

N. B.—Toutes sortes de Montres, Horloges et Bijoux Réparés avec soin et promptitude.
14 juin. aa—63

**Avis aux Dames.**

ETABLISSEMENT de MODES de MONTREAL,
No. 162, RUE NOTRE-DAME.

MME ROBINSON ET DEMOISELLE,
ONT l'honneur d'informer leurs Pratiques qu'elles ont reçu de New-York, les dernières Modes en CHAPEAUX et COIFFURES ; les nouveaux et Elégans CHAPEAUX de l'IMPÉRATRICE EUGÉNIE pour Enfans ; un assortiment splendide des CHAPEAUX de GOUT les plus riches ; et COIFFURES d'une Nouvelle Mode en grande variété.

Les Etrangeres visitant la ville feront bien de les visiter et d'examiner leur Fonds.

Bas prix pour argent comptant seulement.
13 mai. cm—50

## J. E. LAFOND,
117, RUE NOTRE-DAME 117,
COIN DE LA RUE SAINT-LAMBERT.

AMAINTENANT en mains, et à Vendre, un Assortiment Choisi des DERNIÈRES MODES de

**Chapeaux de paille**
ET
*Marchandises Françaises de Fantaisie,*

qu'il est prêt à Vendre aux plus Bas Prix de Détail. Il recevra aussi par les premiers Vaisseaux son approvisionnement de

*NOUVEAUTES PARISIENNES,*

qui ont été choisies avec grand soin par les Agents en Europe.

On peut être certain que ces Marchandises sont des plus belles qualités, et les PRIX à l'Etablissement ci-dessus seront trouvés BIEN PLUS BAS que ceux de Maisons semblables dans le Commerce.

Une visite est respectueusement sollicitée.
20 mai. aa—53

## IMPORTATIONS DU PRINTEMS
BRUNEAU & BERTRAND

REMERCIENT leurs nombreuses Pratiques pour l'encouragement très libéral qu'ils ont reçu jusqu'à ce jour, et ils prennent cette occasion d'avertir leurs Amis et le Public qu'ils recevront par les premiers arrivages un assortiment de

**MARCHANDISES NOUVELLES**

De Goût et d'Etape, dont ils disposeront à des prix modérés tant en Gros qu'en Détail.

Ils tiendront à leur ANCIEN MAGASIN
**No. 107, Rue St. Paul, No. 107,**
PRES LE MARCHE BONSECOURS,

En outre de leur fonds ordinaire de Soie, Mousselines, Orléans, Toiles, Indiennes, Cotons Draps, Chapeaux, etc., etc.

UN ASSORTIMENT COMPLET DE
Casimires Noires et de Goût (nouveaux patrons)
Patrons de Vestes de Satin, Soie, etc., Blanes, de Couleur, etc.,
Chemises et Mouchoirs de toute espèce
Le tout de la meilleure qualité et de Patrons du dernier Goût.

—DE PLUS—
Une quantité de HARDES FAITES, telles que Blouses, Pantalons, Gilets, Vestes, etc., faites avec autant de soin que des Hardes de Commandes.

## NOUVEL ETABLISSEMENT,
BRUNEAU & BERTRAND
Ouvriront dans la première semaine de Mai,
**Un Nouveau Magasin,**
Près l'Eglise des Récollets au
**180½, Rue Notre-Dame, 180½,**

Où ils auront à vendre un assortiment complet de MARCHANDISES SÈCHES de Goût et d'Etape, nouvellement importées et choisies avec soin.

—TEL QUE—
Polkas de Soie, Noirs et de Couleur
Peignoirs de Mousseline, Indienne
Habillements pour Enfans, assortis de grandeurs
Chemises d'Hommes, etc., etc.,
—AINSI QUE—
Châles de Cashmire, de Crêpe, etc.,
Fleurs Françaises, Rubans, etc.,
Chapeaux de Paille, etc., etc.
Dont ils disposeront à des prix très réduits pour ARGENT COMPTANT.

La modicité des prix et la qualité supérieure des articles sont pour eux une garantie suffisante qu'ils continueront à recevoir du Public le même encouragement que par le passé.
22 avril. cm—41

## GRAINES DE FLEURS FRAICHES.

LE SOUSSIGNÉ vient de recevoir par le Steamer de la Malle Royale, plus de CINQ CENTS SORTES de GRAINES DE FLEURS CHOISIES. Les graines sont enveloppées et garanties. Sur envoi de 2s 6d, une Douzaine de papiers seront transmis *franco* à aucune partie de la province, et sur envoi de 5s, 25 papiers seront envoyés *franco*.

S. J. LYMAN et CIE.

## SEL A VENDRE.
3000 MINOTS GROS SEL DE LIVERPOOL
250 Poches " " "
200 Quarts " " "
Le Sel est net et de bonne qualité.
E. ET V. HUDON.
24 déc. 139

## FONDERIE D'IRWIN,

LE Soussigné est prêt à exécuter tout ordre pour ENGINS à VAPEUR et BOUILLOIRES, MACHINES et MOULANGES, etc., de toute description, aux plus bas prix, à son ANCIENNE PLACE, RUE STE. ANNE.

JAMES IRWIN.
19 juillet. aa—72

NEW-YORK.
**DE LA MAISON D'ANNONCES GÉNÉRALES DE**
## VISSCHER & SCHELL,
**80,** *NASSAU STREET NEW-YORK.*

**L'ESCALIER EN FER DE MILLER**
EST PLUS LÉGER, PLUS FORT ET A 25 POUR CENT MEILLEUR MARCHÉ QUE LES ANCIENS PLANS.

CETTE Réduction est causée parce que la balustrade et la rampe forment tout l'accompagnement des marches. Prix $1,50 à $5 par marche. Aussi les GRILLAGES EN FONTE de MILLER possèdent une nouvelle qualité pour le cloturage, savoir : celle de se conformer à toute espèce de terrain sans être préalablement préparé, ce qui en fait le meilleur Grillage pour les CIMETIÈRES, et toutes les autres places où le terrain est incliné ; il est également bon pour un cloturage de niveaux, tel que pour MAISON, BALCONS, PARCS, etc. Prix, $1 par pied linéal, et plus.

Aussi, CLOTURE en PIQUET de FER TRAVAILLÉ de Miller, excellent article de cloturage en fer travaillé ; son bon marché, sa durabilité et sa force seront apparentes en l'examinant—Prix, de 63 cents à $2 par pied linéal.

Aussi, LISSES INCLINÉES de MILLER, pour sortir les marchandises des caves, par lesquelles un homme peut sortir une balle de marchandises pesant 1000 lbs ou plus. Les constantes demandes de ces lisses sont leur meilleur recommandation.—Prix, $30 et plus.

Et, l'ELEVATOIRE VERTICAL de MILLER, en usage pour la même fin, et préféré par quelques-uns par ce qu'il n'occupe aucune place dans la cave. Prix, $125 et plus.

Aussi, Ouvrages en Fer dans toutes les branches, tel que GRILLES, CONTREVENTS, PORTES, CHASSIS, etc.

Manufacture, 26 West Broadway, N.-Y.
BENJAMIN F. MILLER.
23 fév. aa—17

## DISSOLUTION DE SOCIETE.

LA Société ci-devant existant en cette ville sous les nom et raison de VANDAL ET GAGNIER, est de ce jour DISSOUTE par consentement mutuel ; et toute créance dûe à et par la dite Société sera collectée et payée par H. J. VANDAL, qui est seul autorisé à donner quittance

H. J. VANDAL,
L. GAGNIER.
4 mai. 46

EN référence à l'annonce ci-dessus, le Soussigné, tout en remerciant ses pratiques et le public en général pour le généreux encouragement qu'il en a reçu, a l'honneur d'annoncer qu'il CONTINUERA les affaires AU MEME ENDROIT, et qu'il fera tout en son pouvoir pour mériter la continuation des affaires dont on l'a honoré jusqu'à ce jour.

H. J. VANDAL,
47, rue St. Paul.
4 mai. 46

## Ouvrages en Ferblanc Tole et Zinc.
POSEUR DE GAZ ET FOURNAISES,
72, *RUE ST. LAURENT.*

S. BUTTERWORTH informe ses Amis et le Public qu'il a commencé des affaires dans les branches ci-dessus ; et par une stricte attention à ses affaires, il espère mériter leurs faveurs.

N. B.—Un assortiment d'USTENSILES de CUISINE et CULINAIRES toujours en mains, ou faits à ordre.

Toutes sortes de Réparations faites sous le plus court délai, à prix modérés.
30 mai. cm—56

NOUVEAU MAGASIN
DE
## MARCHANDISES SECHES.

**DOYON ET TOURVILLE,**
*Ouvriront leur Nouveau Magasin au*
No. 210, RUE NOTRE-DAME,
*3ème Porte de la rue McGill.*

LUNDI, le 22 du courant, avec un assortiment complet de—

| | |
|---|---|
| Cachemire à Robe | Parasols |
| Mousseline de Laine | Corsets |
| Orléans imprimé | Rubans |
| Indiennes | Fleurs |
| Mousselines | Broderies |
| Cobourg | Flanelles |
| Orléans | Coton à Drap |
| Barége | Toile à Drap |
| Soiries | Toile d'Irlande |
| Châles | Draps |
| Mouchoirs de poche | Casimire |
| Gants | Patrons de vestes, etc. |

POUR ARGENT COMPTANT seulement,
POINT DE SECOND PRIX.
18 mai. 52

## AVIS PARTICULIER
AUX
## VOYAGEURS AMERICAINS
VISITANT MONTREAL.

L'ATTENTION des VOYAGENRS est très respectueusement attirée sur les GRANDES COMMODITÉS dont on peut jouir en s'journant à

L'HOTEL ST. NICOLAS
PAR F. P. LEVINE,
**Place Jacques Cartier, Montreal.**

Non seulement par sa proximité du Champ-de-Mars (où paradent les troupes), des principales Places d'Affaires, étant situé à moins de *cinq minutes de marche* des Banques, du Bureau de Poste, des Débarcadères de Bateaux à Vapeur, des Dépôts de Chemins de Fer, etc., etc., mais aussi comme étant un chez soi confortable pour les personnes en Affaires ou en Excursion de Plaisir.

LE ST. NICOLAS, érigé par JOSEPH ROY, Ecr., est, par l'Air et la Ventilatio , sans rival, ayant sur le devant un Belvédère, spacieux, ayant vu sur un Quarré ouvert, planté d'Arbres, s'étendant de la Riviere au Champ-de-Mars, et se recommande pour cette raison au patronage du public.

DES VOITURES PRIVÉES sont attachées à cet Hôtel, avec des Conducteurs attentifs, pour la convenance des Hôtes qui désirent voir la la ville et les Beaux Points de Vue qui l'environnent.

DES OMNIBUS, avec des Porteurs de Confiance, seront aux Débarcadères des Bateaux à Vapeur, et aux Dépôts de Chemins de Fer, pour transporter les Passagers, avec leurs Bagages, à et de l'Hôtel.
27 avril. 43

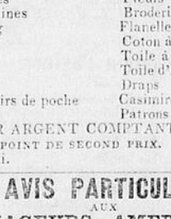


## COMPAGNIE D'ASSURANCE
**MONARCH**
Contre le FEU et sur la VIE
DE LONDRES.
AUTORISÉE PAR ACTES SPÉCIAUX DU PARLEMENT.

**Etablie en 1835.**

CAPITAL,—£3000,000 STERLING. FONDS DE SURPLUS,—£200,000 STERLING.

LES Soussignés, ayant été nommés AGENTS pour la Compagnie d'Assurance ci-dessus, sont prêts à accepter des RISQUES de FEU et de VIE, à des Taux de Premiums aussi modérés que ceux d'aucune autre Compagnie sure.

*Toutes pertes promptement remboursées ici sans élrer au Bureau de Londres.*

MILLAR, GLASSFORD ET CIE.
Agents pour l'A. B. N.,
14 et 16, rue St. Sacrement.
3 nov. aa—118

# LA GUERRE EN EUROPE !
# LES COSAQUES EN CANADA ! !
## MOYENS DE DEFENSE.

CONCITOYENS ! Vous savez tous que pour se venger de l'intervention de l'Angleterre dans la guerre de la Russie contre la Turquie, l'audacieux Nicolas, cet ours du nord, a menacé d'envahir le Canada ! Eh bien ! il faut faire face à l'ennemi et le réduire à néant. Dans les circonstances actuelles la Maison Plamondon, toujours fidele à son vieux principe, de défendre les droits du peuple, contre la tyrannie des despotes, n'a pas hésité un moment à déclarer la guerre à la Russie.

Mais considérant qu'il est urgent de pourvoir aux moyens les plus efficaces de repousser l'invasion des Cosaques, cette maison a organisé un vaste établissement de Hardes Faites, habits, vêtements de toute sorte, et est prête à enrégimenter et à lancer sur le champ de bataille plus de dix milles fantassins superbement habillés de pied en cap en uniforme de tous les goûts, de tous les genres et à des prix excessivement réduits. Chacun doit comprendre que pour se mettre en garde contre les dangers de la guerre, pour faire respecter ses droits et inspirer la terreur à Nicolas, il n'y a pas un moment à perdre, et qu'un habillement propre, complet, de bon goût, élégant, durable, et surtout à bon marché, est l'armure la plus redoutable et la plus propre à se faire respecter et à faire avorter l'invasion Moscovite.

Le soussigné, reconnaissant de l'encouragement bienvillant qu'il a reçu du public, saisit cette occasion pour informer ses nombreuses pratiques et le public en général, qu'il a remonté à neuf son magasin de Marchandises Seches et de Hardes Faites, rue St. Paul, sur une échelle encore plus étendue que par le passé. Il se flatte donc de continuer à mériter l'encouragement du public par la variété et l'extrême modicité du prix des articles, comme on peut le voir par la liste suivante :

HARDES FAITES.

| | | | |
|---|---|---|---|
| 670 | Habits Journaliers de Casimire fin de | 15s | à 35s |
| 500 | Habits Journaliers de Drap fin de | 18s 3d | 40s |
| 350 | Paletots de Balwer pacha de | 19s 6d | 45s |
| 300 | Saccos de Drap de | 21s 3d | 44s |
| 390 | Habits veloutés de chasse, de couleurs assorties de | 13s 9d | 25s |
| 550 | Habits et Surtouts de Drap superfin de | 27s 6d | 60s |
| 320 | Surtouts légers de Drap superfin, à fournitures élégantes, de | 22s 6d | 42s 6d |
| 309 | Surtouts légers de Drap supérieur, doublés en soie, de | 25s 0d | 47s 6d |
| 2000 | Habits de printemps de chasse et d'affaires, de | 8s 9d | 17s 6d |
| 250 | Habits Journaliers et sacos de Drap de Cobourg, du Haut-Canada, de | 13s 0d | 25s |
| 2000 | Vestes de satin fort, noir et de fantaisie de | 6s 9d | 15s |
| 2000 | Vestes de printemps et d'été, de | 2s 9d | 12s 6d |
| 2500 | Paires de Pantalons de printemps et d'été, de | 4s 9d | 12s 6d |
| 350 | Paires de pantalons de casimire noir et de fantaisie, de | 8s 9d | 25s |
| 210 | Habits à l'épreuve de Peau de Gutta Percha et Grand-rein, de | 15s 0d | 22s |

FAITES SUIVANT COMMANDE.

| | | |
|---|---|---|
| Paletots faits d'une variété de matériaux pour être portés l'été | 20s 0d | à 22s 6d |
| Paletots de toute mode et façon, élégamment garnis | 32s 6d | 35s |
| Paletots de Drap supérieur, tissu fin et léger | 40s 0d | 45s |
| Do do do doublé en soie | 45s 0d | 47s |
| Habits de ville superfins | 40s 0d | 45s |
| do d'une qualité supérieure | 50s 0d | 60s |
| Surtout superfins | 45s 0d | 47s |
| do de la premiere qualité | 60s 0d | 70s |
| Habits de chasse veloutés de toute couleur | 20s 0d | 22s |
| Habits de Casimire fin de fantaisie | 20s 0d | 25s |
| Pantalons de Doeskin do de | 12s 6d | 15s |
| Do do noirs | 15s 0d | 17s 6d |
| Do do première qualité | 25s 0d | 29s |
| Vestes de Drap noir | 8s 0d | 10s |
| Do de Casimire de la meilleure qualité | 11s 3d | 13s 6d |
| Vestes de beau satin de toutes couleurs | 12s 6d | 15s 6d |
| Do do de première qualité | 15s 0d | 18s 6d |
| Habits de chasse et de pêche, en une infinie variété, de | 22s 6d | 25s |
| Elégantes Robes de toilette, en grande variété, de | 25s 0d | 50s |

HARDES D'ENFANTS FAITES DES MEILLEURES ETOFFES ET A BAS PRIX.

On invite le public et tous ceux qui ont besoin d'effets, et marchandises du ressort de la branche de commerce qu'exploite la Maison Plamondon à venir visiter l'établissement.

Les effets seront montrés à ceux qui désireront les voir, qu'il veulent acheter ou non, persuadé qu'on est qu'ils acheteront quand ils auront vu.

ENSEIGNE DU
172, RUE ST. PAUL,
MONTREAL.

L. PLAMONDON,
CASTOR,
RUE ST. PAUL, 172,
MONTREAL.
4 mai. 46

## MAISON DU PEUPLE.

JOSEPH BEAUDRY,
**MARCHAND-TAILLEUR,**
31½, RUE McGILL, 31½.

ON trouvera à l'adresse ci-dessus un grand et bel assortiment de HARDES FAITES, de toutes sortes, pour l'Automne et l'Hiver, récemment faites de MARCHANDISES CHOISIES, pour accommoder ses nombreuses pratiques.

EN GROS ET EN DETAIL.

Les Pratiques et les Etrangers qui visitent la cité auront l'avantage de choisir dans son immense fonds, fait avec grand soin. Ces articles ne sont point inférieurs aux Hardes de Commandes. Prix très réduits.

Entre autres on trouvera un grand nombre de SURTOUTS-SACKS, de dessous et dessus, PANTALONS, etc., qu'on peut voir seulement à la

**Maison du Peuple.**

Où il y a un grand Fonds d'Habits d'Enfans pour l'Automne et l'Hiver, dans tous les Goûts.—Des Tailleurs expérimentés sont attachés à cet établissement.
4 oct. 105

## AVIS.

LES Soussignés ont TRANSPORTÉ leurs Magasins dans ces grandes bâtisses No. **204,** RUE ST. PAUL, vis-à-vis l'Hôtel-Dieu, ci-devant occupées par MM. J. D. BERNARD ET CIE., où ils ont en mains et offrent en Vente un assortiment étendu de MARCHANDISES SÈCHES.

GALARNEAU ET ROY.
6 mai. 47

TREFLE FRAIS.

7000 Livres GROS TRÈFLE HOLLANDAIS
1,100 Livres do do VERMONT
Dernières Sortes murissent avec le Mil.
4,500 Livres TREFLE DU HAUT-CANADA
—AUSSI—
Mil Tamisé, Luzerne, etc.
A Vendre par
S. J. LYMAN ET CIE.
Place d'Armes.
8 avril aa—146

## Déménagement.

HENRY MORGAN & CIE.,
ONT DEMENAGÉ A LEUR GRAND
**MAGASIN NEUF,**
DANS LA RUE McGILL,
LA MAISON COLONIALE,
("COLONIAL HOUSE,")
OU ILS VENDENT
TOUT LEUR FONDS DE MARCHANDISES
**A DES PRIX TRES REDUITS.**

N. B. — Leurs NOUVELLES IMPORTATIONS arrivent journellement.
4 avril. 33

## LUSTRE DORE DE HURD.

POUR LES CHEVEUX.—Parmi les diverses préparations pour la croissance des CHEVEUX, ce LUSTRE DORÉ est le premier. Voici trois raisons pourquoi il est en usage universel et qu'on le préfère aux autres. 1e Parce qu'il a prouvé être le plus effectif pour la Calvitie. 2e Parce qu'il donne un beau lustre noir et un doux parfum aux cheveux. 3e Parce que les Dames, avec le tact qu'elles possèdent, l'ont adopté. On pourrait donner encore beaucoup de raisons pourquoi il est préféré, mais ceux qui en veulent plus n'ont qu'à l'essayer.—PRIX, 25 cents en grandes bouteilles. A vendre chez tous les Pharmaciens.—*Grand Escompte aux Marchands.*

W. C. HURD, propriétaire,
301, Broadway, New-York.
17 janv. aa—1

## CUIR DE TOUTE SORTE.

36, RUE ST. ANTOINE, MONTREAL. 36,

LE Soussigné a constamment en mains à sa TANNERIE (Grande rue St. Antoine, No. 36) un assortiment général de toutes sortes de CUIR, consistant en :

Cuir à Semel,
Vache,
Veau,
Taure,
Cuire à Harnais,
Cuir Rouge,
Peaux de Mouton,
Etc., etc., etc.

A vendre en GROS et en DETAIL.
NARCISSE VALOIS.
27 janvier 4 aa

## LIBRAIRIE & RELIURE DE ZEPHIRIN CHAPELEAU,

*Au coin des rues Notre-Dame et St. Vincent.*

TOUTES sortes de Livres de Prières ou d'Histoire ; Livres, Papiers, etc., en usage dans les Ecoles Chrétiennes, Crucifix, Statues, etc., etc., enfin tout ce qu'on trouve dans une librairie.

M. Z. CHAPELEAU se charge de tous genres de reliures ; le tout à des prix MODERES.
Z. CHAPELEAU.
21 mai. aa—47

NOUVEAU MAGASIN DE CHAUSSURES,
**No. 290, Rue St. Paul,**
*Porte voisine du magasin de L. Lefontaine.*

**S.A.M.G. SMITH,**
MAGASIN EN GROS.

BO